

*Direction sécurité et circulation routières***Circulaire du 2 août 2007 relative à l'engagement du dialogue de gestion 2008 pour les BOP régionaux du programme sécurité routière (2007)**

NOR : DEVS0762507C

Pièces jointes : 11 annexes.

La directrice de la sécurité et de la circulation routières à Messieurs les préfets de région et Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de l'équipement (DRE) ; copie à Mesdames et Messieurs les préfets de département, Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux de l'équipement (DDE), Messieurs les directeurs départementaux de l'équipement et de l'agriculture (DDEA), Messieurs les directeurs interdépartementaux des routes (DIR), Messieurs les directeurs des centres d'études techniques de l'équipement (CETE), Messieurs les directeurs des centres interrégionaux de formation professionnelle (CIFP), Messieurs les coordonnateurs de mission d'inspection générale territoriale (MIGT), Monsieur le secrétaire général, Madame la directrice générale du personnel et de l'administration, Monsieur le directeur général des routes, Monsieur le vice-président du conseil général des ponts et chaussées.

La présente circulaire a pour objet d'engager le dialogue de gestion relatif à la mise en œuvre du programme sécurité routière en 2008 au travers des BOP régionaux, et d'en préciser le contenu et les modalités. Pour ce 3^e exercice d'application de la réforme budgétaire de 2001, cette circulaire s'inscrit dans la continuité de celle du 28 juillet 2006. Elle tire également les conséquences d'une organisation des services précisée depuis l'année dernière et du nouveau périmètre ministériel. Le dialogue de gestion 2008 devra ainsi tenir compte de :

- la mise en œuvre effective en 2007 de la réorganisation des services déconcentrés, avec la création des DIR au 1^{er} janvier et la reconfiguration profonde des DDE ;
- l'instruction cadre relative aux directions départementales de l'équipement du 28 mars 2007, qui précise les missions de ces services et les modalités de leur mise en œuvre, notamment dans son annexe 2 relative à la sécurité routière ;
- la circulaire interministérielle intérieur équipement du 1^{er} décembre 2006, qui formalise le rôle notamment des DDE pour le traitement des situations de crise dans la nouvelle configuration routière ;
- la circulaire du 15 janvier 2007 relative à la mise en place d'un document de coordination régionale (DCR) ;
- la création depuis le 18 mai 2007 du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables dont la sécurité et la circulation routières sont deux des composantes ;
- la contribution du programme sécurité routière à la politique transversale de lutte contre le changement climatique.

La circulaire abordera successivement :

En 1^{re} partie : les priorités stratégiques du programme sécurité routière pour les services déconcentrés en 2008 ;

En 2^e partie :

- la performance dans les BOP (objectifs opérationnels, indicateurs, valeurs cibles...) ;
- les évolutions entre 2007 et 2008 de la cartographie des BOP et des modalités de gestion ;
- les effectifs ;
- le budget ;

En 3^e partie : les modalités pratiques du dialogue de gestion.

**I. – LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES
POUR LES SERVICES DÉCONCENTRÉS**

L'efficacité de la politique de sécurité routière repose en grande partie sur l'action locale. A ce titre, les acteurs locaux jouent un rôle déterminant, notamment au travers de l'action des services déconcentrés de l'État auprès du préfet. Dans ce cadre, les services de l'équipement, et particulièrement les DDE, ont un rôle majeur à jouer dans cette organisation locale.

Ainsi, en 2008, les objectifs du programme se déclineront en priorités stratégiques pour les services déconcentrés de la façon suivante : *Action transversale au programme : assurer une animation régionale des services de l'équipement dans le domaine de la sécurité routière*

La LOLF et la réforme territoriale de l'État ont donné de nouvelles responsabilités au directeur régional de l'équipement, comme responsable de BOP et animateur du pôle « transports, logement, aménagement et mer ». En 2007, les DRE ont mis en place leur organisation pour répondre à ces responsabilités et ont engagé leurs premières actions, portant en priorité sur la répartition des moyens et les missions d'observation, et parfois sur la formation ou la mutualisation de certaines missions (instruction des autorisations de transports exceptionnels, notamment). Dans la plupart des régions, un collège des chefs de service a été constitué et se réunit périodiquement pour traiter de sujets communs, comme la sécurité routière. Parfois, un DDE a été désigné référent pour la sécurité routière. Il prépare et anime la réflexion des chefs de service sur ce thème.

En 2008, les directions régionales poursuivront leur action d'animation des services et de mise en cohérence de leurs stratégies, notamment dans les domaines des moyens et des compétences, et dans le respect des prérogatives du préfet de département. Cette action s'inscrira particulièrement dans les enjeux, les orientations stratégiques et les objectifs définis dans le DCR.

*Action 1 du programme :
améliorer la connaissance locale de l'insécurité routière*

Pour améliorer la connaissance de l'insécurité routière, le directeur du programme Sécurité routière a demandé aux directeurs départementaux de l'équipement de développer dans leurs services des observatoires départementaux de la sécurité routière (ODSR). Ceux-ci bénéficient depuis juin 2007 d'un « portail BAAC » (bulletin d'analyse d'accidents corporels) en ligne qui leur permet dans un premier temps de suivre la production des fiches accidents dès leur enregistrement au niveau national, et leur permettra dans un deuxième temps (fin 2008) de corriger le fichier accidents sur le portail. En 2007, un important programme de formation « prise de poste des observatoires » a été mis en place à destination des nouveaux agents des observatoires locaux. Enfin, la circulaire du 9 mai 2007 charge les ODSR de recueillir et de

transmettre à l'observatoire national interministériel les « remontées rapides » (résultats bruts ATB des accidents corporels de la circulation établis par les forces de l'ordre), dans le but d'améliorer la fiabilité de l'ensemble de la chaîne de données des accidents.

Pour 2008, la priorité sera donnée à la poursuite de la mise en place des observatoires départementaux des DDE avec l'objectif :

- de contribuer à la qualité des données, en intervenant à la source auprès des forces de l'ordre notamment sur l'exhaustivité des données ;
- de développer l'exploitation locale des données et leur valorisation ;
- de constituer une base de connaissance de l'insécurité routière locale, au service des acteurs locaux, permettant des analyses contextualisées notamment au regard du facteur infrastructure.

Les DRE assureront dans ce cadre, au travers de leurs observatoires régionaux, le rôle d'animation technique et méthodologique des observatoires départementaux, en favorisant notamment la conduite de démarches conjointes entre les services.

Action 1 : conforter les DDE dans leur rôle d'assistance et de conseil au préfet pour les questions de sécurité des infrastructures et de circulation

La décentralisation et la mise en place des DIR ont modifié le rôle des acteurs de la route dans le département. Celui de gestionnaire de réseaux, assuré par les sociétés concessionnaires d'autoroutes, les directions interdépartementales des routes, les conseils généraux et les communes ou leurs groupements, est clairement identifié. Par ailleurs, le positionnement de la DDE comme service technique de l'Etat pour les questions de réglementation, de police de la circulation, de gestion de la crise routière ou de la politique de sécurité des infrastructures, est réaffirmé.

Pour 2008, les DDE devront conforter l'organisation et les partenariats mis en place avec les gestionnaires de réseaux routiers pour la préparation et la gestion des crises de circulation.

Elles devront également s'engager vers une animation des collectivités territoriales gestionnaires de réseau, notamment sur la sécurité des infrastructures, la pertinence des limitations de vitesse, le partage de la voirie urbaine, en cohérence avec les objectifs du développement durable d'une circulation économe, écologique et apaisée.

Action 2 : renforcer l'organisation locale

L'efficacité de la politique de sécurité routière repose en grande partie sur l'action locale. Dans ma circulaire du 1^{er} décembre 2006, j'ai souhaité que soit poursuivi l'effort de structuration de la politique locale en termes à la fois de définition des priorités et d'organisation, notamment avec la création des observatoires départementaux de sécurité routière (ODSR) au sein des DDE.

La réorganisation des DDE en 2006 et en 2007 a permis de constituer des services ou des pôles dédiés à la sécurité routière incluant les ODSR. Le professionnalisme et les compétences étendues de ces nouveaux services doivent permettre aux DDE une implication plus forte dans l'action locale et un rôle renforcé dans l'animation de cette politique dans les départements où le préfet l'aura souhaité.

Action 3 : consolider l'organisation des examens du permis de conduire

Les réformes touchant au permis de conduire et à l'organisation de l'examen se poursuivent : après la refonte des épreuves pratiques et théoriques, la mise en place du nouveau certificat d'examen du permis de conduire, l'instauration d'une nouvelle méthode de répartition des places, il conviendra en 2008 de mettre en fonctionnement de nouvelles applications informatiques pour la saisie et la remontée des résultats (système Euclide/Aurige).

Pour 2008, priorité est donnée à l'organisation des examens du permis de conduire, avec pour objectif la maîtrise des délais de présentation aux épreuves dont l'allongement fait l'objet de critiques de plus en plus vives. Dans la ligne des orientations données en juin et juillet 2007, les services déconcentrés doivent rechercher tous les moyens pour gérer au mieux le potentiel de production de places d'examen dont ils disposent : programmation optimale du temps de travail des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR), rationalisation des déplacements dans les centres secondaires dont le nombre et l'implantation devront être revus, recentrage des activités des IPCSR sur le seul passage d'examen pendant les périodes les plus tendues,...

Par ailleurs, une attention toute particulière doit être portée au taux de réussite (catégorie B) afin d'améliorer globalement les résultats obtenus et garantir une cohérence ainsi qu'une qualité de service pour les candidats. Cela passe par un effort dans la formation dispensée par les écoles de conduite et par l'harmonisation des pratiques d'évaluation entre IPCSR.

Enfin, la DSCR, en association avec des représentants de quelques DRE et DDE, mène une réflexion sur l'échelon optimal de compétence en terme de répartition et de gestion des effectifs d'IPCSR entre départements. Cette réflexion pourrait aboutir à un renforcement de l'échelon régional pour une responsabilisation plus importante de ce niveau et l'introduction d'une plus grande réactivité au plan local.

Action 4 : poursuivre le déploiement des programmes de gestion du trafic et d'information des usagers

Cette action concerne les DRE et les DIR, services responsables respectivement des investissements et de la gestion sur le réseau routier national non concédé. Les orientations pour 2008 sont les suivantes :

- achever prioritairement les opérations engagées, particulièrement les opérations du IV^e CPER ;
- préparer la poursuite ambitieuse des projets de gestion du trafic d'agglomération et d'axes engagés ; des études de faisabilité pourront être proposées sur de nouveaux sites, en nombre restreint ;
- mettre en place dans les DIR un suivi des coûts de maintenance des équipements existants de gestion du trafic et réduire ces coûts (circulaire du 4 juin 2007).

Au-delà de leurs effets sur la réduction de la congestion et l'optimisation de l'usage des infrastructures existantes, ces projets s'inscrivent dans une perspective de développement durable favorisant une modération de la circulation bénéfique à l'objectif de réduction de l'accidentalité.

Programme « radars » : assister la maîtrise d'ouvrage pour la politique de contrôle sanction automatisé

Les directions départementales de l'équipement ont été désignées conducteurs d'opération pour l'exécution du marché 2006 des nouveaux radars, en appui de la direction du projet interministériel contrôle automatisé (DPICA). Ce rôle a été précisé par la circulaire du 23 mars 2006 adressée aux préfets de départements, directions départementales de l'équipement. Cette mission prend encore plus d'importance avec la

décentralisation.

Le programme 2007 destiné à améliorer la couverture du réseau routier, à renouveler les anciens matériels de contrôle, à équiper des itinéraires dans une logique d'axe et à diversifier l'outil de contrôle automatisé, est en cours de déploiement avec 500 nouveaux dispositifs. Il pourrait être reconduit en 2008.

Les DDE devront assurer cette mission de conducteur d'opération lors des phases d'études des sites d'implantation, de réalisation et de réception des travaux, de mise en service ou de gestion ultérieure des équipements. Les DIR apporteront toute leur contribution aux DDE pour les dispositifs installés sur le réseau national non concédé.

Action transversale : favoriser la prise en compte transversale de la politique de sécurité routière dans les services de l'équipement – La démarche MPSR

L'efficacité de l'action des services en matière de sécurité routière suppose en partie sa prise en compte permanente dans l'ensemble de leurs activités. La prise en compte de la dimension transversale de la politique de sécurité routière reste un axe à développer dans l'ensemble des domaines d'intervention du ministère : planification de l'urbanisme, connaissance et analyse des territoires, transports, assistance aux collectivités territoriales, gestion du réseau routier national... La démarche « Management et pratiques de sécurité routière (MPSR) », mise en œuvre avec une trentaine de « services pilotes » (28 DDE et 3 DRE) depuis 2001 et dont la généralisation a été expérimentée ces derniers mois dans 5 régions sur la base d'une animation régionale, constitue le support méthodologique de cet objectif.

Ces différentes phases expérimentales de la démarche permettent de mettre à la disposition des services un ensemble de ressources méthodologiques et de capitalisation des actions engagées portant d'une part sur l'animation régionale, et d'autre part sur la conduite de la démarche au sein d'un service. Un dossier détaillant ces ressources disponibles est joint en annexe III.

En 2008, l'ensemble des services déconcentrés s'engagera dans cette politique en prenant appui sur les résultats de la démarche MPSR et des ressources mises à leur disposition. Les DRE mettront en place une animation du déploiement de cette action.

Lorsque la situation locale le justifie, un cadre d'animation interrégional de la démarche peut être proposé. Les DRE pourront également s'appuyer utilement sur les CETE, dans le cadre de l'enveloppe déconcentrée de titre 9.

*Objectif transversal : gestion des ressources humaines
et développement des compétences*

L'organisation et le développement des compétences des agents constituent une nouvelle responsabilité essentielle pour le niveau régional, en complément de celles incombant aux directions de programme pour l'échelon central. Le volet « Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) » du document de coordination régionale (DCR) lancé par le SG, ainsi que le déploiement à l'ensemble des régions de la maîtrise d'ouvrage de la formation demandé par la DGPA, traduisent également cette finalité.

Dans ce contexte, la DSCR a engagé dès 2006, avec l'appui des CIFP et cellules Gueparh de Paris - Ile-de-France et de quatre interrégions, l'élaboration d'un plan de développement des compétences du programme sécurité routière. Basé sur la production préalable du « Répertoire des métiers de la sécurité routière », l'aboutissement de cette démarche se présente, par métier, comme un ensemble de préconisations aux services concernant les différentes modalités qui peuvent aider à soutenir ou développer les compétences des agents : organisation du travail, gestion des carrières et parcours professionnels, formation, réseaux métiers, outils.

Dans le prolongement de la démarche nationale pilotée par la DSCR et des actions portées par le SG et la DGPA, les DRE engageront pour 2008 avec l'ensemble des services concernés, la mise en œuvre à leur échelle territoriale du plan de développement des compétences du programme sécurité routière.

La déclinaison régionale du plan de développement des compétences s'adaptera en enjeux diagnostiqués de chaque région et pourra s'appuyer utilement sur les documents issus de la démarche nationale (jointes en annexes IVa et IVb) ainsi que l'ensemble des ressources identifiées.

II. - LES BOP RÉGIONAUX « SÉCURITÉ ROUTIÈRE » 2008

La déclinaison du programme sécurité routière au niveau local se partage entre le BOP régional pour une partie des actions, le BOP central pour d'autres et le BOP CPPEAD (ex-SPPE) – action miroir sécurité routière pour les effectifs. Le BOP régional sécurité routière doit être le document stratégique de synthèse de l'action de l'ensemble des services de l'équipement à l'échelle de la région, pour la politique de sécurité routière. Il s'inscrira, bien entendu, dans la stratégie globale des objectifs, des priorités, des moyens humains et des compétences définis par le DCR pour l'ensemble des missions des services déconcentrés sur le territoire régional.

La politique de sécurité routière s'exerçant au niveau local principalement à l'échelle du département sous l'autorité du préfet, le BOP devra être en cohérence avec les orientations départementales, et principalement avec les enjeux des DGO, tout en privilégiant la plus-value que peuvent apporter l'animation et la coordination régionales en termes de répartition des moyens, de mutualisation, de développement des compétences, d'échange d'expériences ou de construction d'action à l'échelle régionale.

II.1. – La performance

En 2007, il avait été demandé aux responsables de BOP d'enrichir le volet performance, par rapport à 2006. Pour 2008, les mêmes consignes sont données.

Comme en 2007, les deux objectifs stratégiques du projet annuel de performance (PAP) du programme et leurs cinq indicateurs directement applicables à l'échelle de la région devront être repris dans tous les BOP, avec des valeurs cibles adaptées à chaque région (cf. annexe Ia – § 1).

De même, il est très souhaitable de retrouver dans chacun des BOP régionaux quelques objectifs intermédiaires structurants, correspondant à des cibles particulières ou à des leviers d'action. Ces objectifs opérationnels communs à tous les BOP seront assortis d'indicateurs de performance adaptés, pour lesquels des valeurs prévisionnelles seront fixées pour 2008 et, si possible, pour une cible à moyen terme (2010 en général). La liste des objectifs intermédiaires et des indicateurs associés à retenir par les responsables de BOP figure à l'annexe Ia – § 2.

II.2. – Les évolutions de la cartographie et des modalités de gestion en 2008

Pour 2008, quelques évolutions de la cartographie ou des modalités de gestion sont envisagées et doivent faire l'objet d'une concertation avec notamment des responsables de BOP et des directeurs interdépartementaux des routes avant le début des réunions de septembre relatives au dialogue de gestion 2008.

L'annexe II « Organisation du dialogue de gestion : cartographie des BOP et UO par activité » sera mise à jour à l'issue de cette

concertation, en fonction des évolutions retenues.

II.3. – Les effectifs

Le pré-cadrage global des effectifs du programme sécurité routière retenu pour 2007 a été reconduit par le secrétaire général pour 2008. Les effectifs cibles au 31/12/08 sont ainsi fixés à 3184 ETP, dont 195 pour l'administration centrale et 2989 pour les autres services.

Le dialogue de gestion réalisé pour 2006 et 2007 a toutefois montré un écart sensible entre les moyens du programme et les besoins exprimés par les responsables de BOP sur la base, d'une part, des missions futures des services et des projets de service élaborés, d'autre part, des effectifs réels constatés à l'issue des opérations de pré-positionnement des agents au printemps 2006. L'enquête réalisée par la DSCR au printemps 2007 fait apparaître un dépassement d'environ 200 ETP des effectifs réels par rapport aux effectifs cibles au 31/12/07 notifiés aux services. Cet écart concerne principalement les DDE pour l'ensemble de leurs activités (hors inspecteurs et délégués du permis de conduire et de la sécurité routière). Les résultats de cette enquête sont présentés en annexe V de la présente circulaire.

Ces écarts entre effectifs réels et effectifs cibles ne sont cependant pas toujours confirmés par l'exploitation des résultats de SAM 2006 qui sont souvent plus proches des effectifs cibles, même si les résultats de SAM sont à prendre avec précaution cette année (difficultés liées au démarrage, données incomplètes). Il faudra poursuivre l'analyse avec les résultats de SAM 2007.

Dans ces conditions, les marges de manœuvre pour la répartition 2008 des ETP resteront limitées. Deux chantiers ont cependant été engagés en 2007 par la DSCR qui devraient permettre d'affiner la R-ETP 2008, l'un sur les effectifs d'IPCSR, l'autre sur les effectifs des DIR.

En ce qui concerne les IPCSR, la DSCR a gardé la maîtrise du dimensionnement des moyens de chaque DDE depuis la déconcentration de 2003, notamment en décidant des créations et des suppressions de postes en fonction des besoins des services et au fur et à mesure des opportunités qui se présentent. Ce mode de gestion réduit la visibilité des moyens alloués pour les services et les responsables de BOP réclament une plus grande responsabilité dans la répartition entre départements des moyens qui leurs sont attribués, comme c'est le cas pour le reste des effectifs. La DSCR a ainsi déterminé des effectifs cibles par département, et donc par région, en fonction du nombre d'exams réalisés en 2005 dans chacun des départements français. Ces effectifs cibles sont présentés, par région, en annexe VI à la présente circulaire. Une concertation va maintenant être engagée avec les services déconcentrés pour déterminer, d'une part, le niveau de déconcentration qui pourrait être donné aux DRE pour la gestion de ces emplois, d'autre part, les modalités de passage d'une gestion des effectifs réels à une répartition des effectifs basée sur des effectifs cibles.

En ce qui concerne les DIR, la gestion du trafic en temps réel apparaît comme absolument vitale parmi l'ensemble des missions des CIGT, puisqu'elle permet d'assurer la veille qualifiée du réseau routier national, en gestion courante comme en période de viabilité hivernale ou de crise routière. Il est donc apparu nécessaire de définir en premier lieu les effectifs indispensables pour exercer cette veille qualifiée. Ce travail a été conduit en prenant en compte les préconisations du groupe de travail présidé par M. Lannuzel, soit :

- pour les CIGT 3 x 8 : un chef de salle et huit pupitreurs ;
- pour les CIGT 2 x 8 : un chef de salle et cinq pupitreurs.

En revanche, les effectifs des CIGT essentiellement consacrés à la surveillance et à la gestion des incidents dans les tunnels n'ont pas été pris en compte, la gestion des tunnels relevant du programme RRN.

Les résultats de ce travail ont été présentés aux cours de la réunion des directeurs interdépartementaux des routes du 24 mai dernier. Ils sont synthétisés dans un tableau joint en annexe VII à la présente circulaire.

Le dialogue de gestion 2008 sera l'occasion de compléter ce travail par une évaluation des besoins de chacune des DIR sur la maintenance des équipements dynamiques et l'ingénierie du trafic, de la gestion du trafic et de l'information des usagers. Ce travail devra être achevé avant la fin du mois d'octobre prochain, en concertation avec les directeurs des DIR et la DGR. Le résultat constituera une actualisation officielle des effectifs théoriques des DIR notifiés en 2006 au titre du programme sécurité routière.

II.4. – Le budget

En raison du décalage du calendrier budgétaire en cette année d'élections, il n'est pas possible de fixer les orientations budgétaires des BOP régionaux 2008 du programme sécurité à l'heure de la signature de cette circulaire, en dehors des quelques principes ci-dessous. Les ressources du programme sécurité routière en 2008 devraient toutefois être comparables à celles de 2007.

Les crédits de l'action 1, relatifs aux études et publications des observatoires locaux de la sécurité routière, pourraient être sensiblement reconduits par rapport à 2007. Mais la répartition de ces crédits dans les BOP régionaux s'inscrit dans une approche plus globale des besoins des services, tous BOP et tous titres confondus, sur les thèmes suivants :

- études et dépenses des observatoires locaux (BOP régionaux, titre 3) ;
- études relatives à la sécurité des infrastructures, à la gestion du trafic et à l'information des usagers (BOP central, titre 3) ;
- études réalisées par les CETE, dans le cadre du programme sécurité routière (titre 9).

Dans le cadre du dialogue de gestion, les responsables de BOP devront donc fournir l'évaluation des demandes de l'ensemble des services de leur zone d'action (DRE, DDE et DIR) en retournant à la DSCR/ATR le tableau joint en annexe VIII.

Les crédits de l'action 3, relatifs au fonctionnement des cellules éducation routière, seront ajustés en fonction de l'évolution des effectifs décidée en 2007, dans la limite des résultats de l'arbitrage budgétaire. Comme en 2007, la dotation forfaitaire 2008 fixée en novembre 2007 ne comprendra pas le remboursement des dépenses 2008 relatives à la péréquation nationale et aux frais des déplacements concernant soit les formations nationales soit les missions effectuées à la demande de la DSCR et qui feront, comme en 2007, l'objet de deux ajustements en juillet et octobre 2008, en fonction des dépenses connues à ces dates. Le responsable de BOP adressera ses demandes en temps voulu à la DSCR/ER4, accompagnées des justificatifs utiles. Il est rappelé, cependant, que le remboursement de ces dépenses aux agents qui les ont supportées doit être fait par les UO au fur et à mesure de la présentation des états de frais, sans attendre l'arrivée de la dotation complémentaire.

Pour l'action 4, la priorité portera sur la poursuite et l'achèvement des opérations engagées, particulièrement celles inscrites au IV^e CPER. Aucune nouvelle tranche ou opération ne pourra être lancée en 2008, à l'exception d'opérations de modernisation des systèmes existants.

III. - LES MODALITÉS PRATIQUES DU DIALOGUE DE GESTION

La charte de gestion 2007 (disponible sur le site intranet de la DSCR, rubrique « LOLF et DSCR ») ne devrait pas subir de modifications substantielles, sous réserve des évolutions de la cartographie signalées au point II.2 ci-dessus.

Par ailleurs, la DSCR établira cette année une maquette de BOP. Celle-ci sera transmise aux R-BOP vers la mi-septembre 2007.

III.1. – Le calendrier

Comme en 2007, les modalités sont différentes suivant qu'il s'agit du BOP central ou du BOP régional.

Pour le BOP central, les sous-directions concernées de la DSCR adresseront après l'été aux préfets et aux responsables d'UO (DDE et DIR), une circulaire propre à chacune des actions. Les responsables de BOP régionaux en seront informés.

Pour les BOP régionaux, et sous réserve de précisions émanant du niveau interministériel ou ministériel (secrétariat général), le calendrier devrait être le suivant :

- engagement du dialogue de gestion par la présente circulaire ;
- de mi-septembre à mi-octobre : réunions bilatérales entre la DSCR et chaque R-BOP portant sur la mise en œuvre des priorités stratégiques, la performance, les ressources humaines (y compris les effectifs) et le budget ;
- octobre et novembre : mise au point des projets de BOP par les R-BOP en liaison avec la DSCR ;
- mi-novembre : arbitrages DSCR sur la répartition des effectifs et des crédits ;
- début décembre : envoi des projets de BOP à la DSCR par le préfet de région ;
- début décembre : visa de la PBI par le contrôleur financier central, puis signature des BOP par le responsable du programme ;
- fin décembre : avis des contrôleurs financiers régionaux sur les BOP ;
- début janvier : mise en place des crédits.

III.2. – La préparation de la réunion bilatérale

L'objet de la réunion est un échange sur l'ensemble des éléments qui constitueront le BOP 2008 (contexte local, budget, performance) ainsi que sur les effectifs. Le projet de BOP sera ensuite adressé par le préfet de région à la directrice de la DSCR à la fin du mois de novembre, après arbitrage du directeur de programme sur les crédits. Il est indispensable que le texte du projet de BOP fasse l'objet d'un échange préalable à cet envoi entre le R-BOP et la DSCR/sous-direction ATR.

Pour la préparation de la réunion, il est demandé aux R-BOP d'adresser par voie numérique à la DSCR/sous-direction ATR, une semaine avant la date de la réunion, un dossier de travail comprenant, dans la mesure du possible :

- une courte présentation du contexte local ;
- un premier bilan provisoire de gestion du BOP 2007 : événements marquants, performances, consommations de crédits au 01/09/07 et éléments jusqu'au 31/12/07, difficultés rencontrées... ;
- les éléments précisés ci-dessous relatifs aux effectifs ;
- les éléments précisés ci-dessous relatifs au budget 2008 ;
- des propositions provisoires relatives à la performance dans le cadre des orientations stratégiques fixées dans la présente circulaire et des précisions données au § II.1.

Éléments à fournir relatifs aux effectifs :

- préciser l'organisation prévue dans les services (DRE, DDE, le cas échéant DIR et CETE) dans les domaines de la sécurité routière, de la gestion du trafic et de l'information des usagers ;
- en particulier pour les DIR, fournir une description très précise (organigramme détaillé) des besoins en effectifs relatifs à la maintenance des équipements dynamiques, l'ingénierie du trafic, de la gestion du trafic et de l'information des usagers ;
- indiquer la situation régionale prévue en termes d'effectifs au 31/12/07 et les écarts par rapport à la cible fixée ;
- préciser les modalités et le calendrier prévus pour atteindre à terme la cible fixée ;
- indiquer les difficultés rencontrées en raison de la cible fixée ou de la situation locale ;
- proposer, le cas échéant, une modification de la cible (totale ou entre macro-grades) en cohérence avec les propositions du DCR sur l'ensemble des programmes ;
- fournir les résultats de SAM pour le 1^{er} semestre 2007 au minimum.

Tous ces éléments seront exprimés en ETPT et en macro-grades 6, et distingueront, d'une part, les corps spécifiques de l'éducation routière (délégués, IPCSR et PNT assimilés), d'autre part, les effectifs fléchés (CETE et DIR).

Éléments à fournir pour la préparation du budget 2008 :

- pour l'action 1 et pour les études (titres 3 et 9) : le tableau joint en annexe VIII complété ;
- pour l'action 3 : le montant du reliquat des dépenses 2007 de la péréquation nationale et des formations nationales n'ayant pas fait l'objet d'une dotation complémentaire au titre de l'exercice 2007 ;
- pour l'action 4 :
 - l'état d'avancement des opérations en cours ;
 - les propositions relatives à la poursuite de ces opérations en 2008 ;
 - les besoins d'AE nouvelles dans ce cadre ;
 - les besoins en CP en distinguant :
 - les CP relatifs aux engagements antérieurs au 01/01/08 ;
 - les CP relatifs aux engagements 2008 sur AE antérieures ;
 - à titre exceptionnel, les CP relatifs aux engagements sur AE 2008 ;
 - le cas échéant, les prévisions de versement 2008 de fonds de concours.

La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

*La directrice de la sécurité
et de la circulation
routières,
C. Petit*

LISTE DES ANNEXES

- Annexe I a. – La performance dans les BOP en 2008 : objectifs et indicateurs.
- Annexe I b. – Objectifs stratégiques du programme : réalisation 2005 et 2006 des indicateurs par région.
- Annexe II. – Organisation du dialogue de gestion : cartographie des BOP et UO par activité.
- Annexe III. – Prise en charge transversale de la sécurité routière : la démarche MPSR.
- Annexe IV a. – Plan de développement des compétences : méthodologie.

- Annexe IV b. – Plan de développement des compétences : document d'appui pour les services déconcentrés.
 Annexe V a. – Enquête sur les effectifs réels dans les services : synthèse des résultats de l'enquête.
 Annexe V b. – Enquête sur les effectifs réels dans les services : tableau récapitulatif des réponses.
 Annexe VI. – Effectifs cibles des IPCSR par BOP.
 Annexe VII. – Effectifs « veille qualifiée » des DIR (programme SR).
 Annexe VIII. – Demande de crédits d'études pour 2008 (titres 3 et 9).

ANNEXE I a
 LA PERFORMANCE DANS LES BOP SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN 2008
 CHOIX DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS

1. Objectifs stratégiques du programme

Certains objectifs stratégiques du PAP ainsi que leurs indicateurs sont directement applicables à l'échelle de la région. Ils devront être repris dans chacun des BOP régionaux, avec les précisions suivantes :

1.1. *Objectif n° 1 :*

Réduire le nombre d'accidents et de tués sur les routes

Indicateur n° 1 : nombre annuel de tués à un mois (région).

Au niveau national (PAP), les prévisions sont les suivantes :

- 2008 : baisse de 11 % environ par rapport à 2006 ;
- cible 2010 : baisse de 14 % par rapport à 2006.

Au niveau régional, il est proposé aux R-BOP de retenir des baisses du même ordre de grandeur, éventuellement affectées d'une correction tenant cependant compte des performances locales (mesurées par l'IAL).

Indicateur n° 2 : nombre annuel de blessés hospitalisés à plus de 24 heures (région).

Au niveau national (PAP), les prévisions sont les suivantes :

- 2008 : baisse de 8 % environ par rapport à 2006 ;
- cible 2010 : baisse de 15 % par rapport à 2006.

Au niveau régional, il est proposé aux R-BOP de retenir des baisses du même ordre de grandeur, éventuellement affectées d'une correction tenant cependant compte des performances locales (mesurées par l'IAL).

1.2. *Objectif n° 3 : améliorer le service du permis de conduire dans le cadre du développement de l'éducation routière tout au long de la vie*

Indicateur n° 1 : pourcentage des autos-écoles ayant un taux de réussite en première présentation au permis de conduire B inférieur à 50 % (région).

Au niveau national, les prévisions sont les suivantes :

- 2008 : 39 % ;
- cible 2010 : 30 %.

Au niveau régional, il est proposé aux R-BOP de retenir des taux adaptés aux résultats constatés, avec une cible proche de la cible nationale pour les régions qui se situent sensiblement au dessus.

Indicateur n° 2 : dépense moyenne (pour la région) d'un examen pratique du permis de conduire pour l'administration relevant du MEDAD (en euros constants).

Au niveau national, les prévisions sont les suivantes :

- 2008 : 25 ;
- cible 2010 : 29.

Au niveau régional, il est proposé aux R-BOP de retenir des valeurs adaptées aux résultats constatés, avec une cible proche de la cible nationale pour les régions qui se situent sensiblement au dessus.

Indicateur n° 3 : nombre de conducteurs ayant moins de deux ans de permis impliqués dans un accident corporel sur le nombre de conducteurs impliqués dans un accident corporel (région).

Au niveau national, les prévisions sont les suivantes :

- 2008 : 17,5 % ;
- cible 2010 : 17,5 %.

Au niveau régional, il est proposé aux R-BOP de retenir des taux adaptés aux résultats constatés, avec une cible proche de la cible nationale pour les régions qui se situent sensiblement au-dessus.

2. Objectifs intermédiaires du programme

Les objectifs intermédiaires du programme proposés aux responsables de BOP pour 2008, en vue d'une généralisation à l'ensemble des BOP, sont les suivants :

2.1. *Objectif stratégique n° 1 du PAP :*

réduire le nombre d'accidents et de tués sur les routes

Objectif intermédiaire du PAP : améliorer la connaissance de l'accidentologie locale et la qualité des données.

Indicateur n° 1 : taux d'exhaustivité du fichier BAAC pour les tués, les hospitalisés, et les blessés (rapport BAAC sur remontées rapides).

A ce stade, il est demandé de suivre cet indicateur sans nécessairement fixer un objectif cible. Ce dernier, qui sera proposé lorsque l'on disposera d'une expérience sur un plus grand nombre de régions, devrait néanmoins être proche de 1.

2.2. *Objectif stratégique n° 2 du PAP :*

mobiliser l'ensemble de la société pour la sécurité routière

Objectif intermédiaire du PAP : mettre en œuvre dans l'ensemble des services de l'équipement une démarche de prise en compte de la dimension transversale de la politique de sécurité routière

Indicateur n° 1 : nombre de services impliqués dans la démarche MPSR.

Dans cette phase de lancement de la généralisation de la démarche, ce premier indicateur vise à mesurer la progression de l'engagement des services dans la région.

D'autres indicateurs pour l'animation régionale de la démarche sont proposés dans le dossier joint en annexe III (« indicateurs de performance »).

Objectif intermédiaire du PAP : élaboration et mise en œuvre d'un plan de prévention du risque routier

Indicateur n° 2 : nombre de services de l'équipement disposant d'un PPRR actif (une ou plusieurs actions mises en œuvre au cours de l'année).

2.3. *Objectif stratégique n° 3 du PAP : améliorer le service du permis de conduire dans le cadre du développement de l'éducation routière tout au long de la vie*

Objectif intermédiaire du PAP : améliorer la qualité du service du permis de conduire.

Indicateur n° 1 : délai moyen de première présentation à l'examen du permis de conduire B.

2.4. *Objectif stratégique n° 4 du PAP : garantir la sécurité des déplacements routiers et améliorer la fluidité du trafic routier*

Objectif intermédiaire du PAP : augmenter la couverture du réseau routier national non concédé par des systèmes d'aide à la gestion de trafic opérationnels.

Indicateur n° 1 : longueur totale de réseau équipé de systèmes d'aide à la gestion du trafic.

Indicateur n° 2 : linéaire de réseau en indisponibilité.

3. Autres objectifs complémentaires du BOP

Suivant le contexte et les enjeux locaux, les BOP peuvent retenir d'autres objectifs opérationnels représentatifs de la performance visée par les services, assortis d'indicateurs adaptés.

4. Précisions méthodologiques

Il est important de garder au BOP son caractère de document stratégique et de ne pas vouloir en faire un outil de pilotage au quotidien. Les indicateurs de performance auront leur place dans le BOP, alors que les indicateurs d'éclairage, d'activité ou de production auront plutôt la leur dans les tableaux de bord de niveau départemental ou régional. Certains de ces indicateurs pourront éventuellement figurer dans le BOP, mais de préférence dans la partie « présentation générale » du BOP plutôt que dans le volet performance, à moins que leur valorisation ne soit réellement représentative de la performance des services de l'équipement.

Les indicateurs de performance devront être valorisés pour les échéances suivantes :

- réalisation 2006 ;
- prévisions 2007 ;
- prévisions 2008 ;
- si possible : cible 2010.

Pour les objectifs stratégiques du programme, la valeur constatée des indicateurs (« réalisation 2006 ») par région est calculée par la DSCR et fait l'objet de l'annexe I b. Les valeurs des prévisions et des cibles seront, en revanche, établies par les R-BOP, en cohérence avec les prévisions retenues dans le PAP.

Pour les objectifs intermédiaires du programme et pour les autres objectifs complémentaires du BOP, la valeur de l'ensemble des indicateurs (réalisés, prévisions et cibles) sera fixée par les R-BOP.

Enfin, il est précisé que chacun des indicateurs définis aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus fera l'objet d'une fiche de documentation apportant toutes précisions méthodologiques sur les modalités de calcul. Ces fiches seront établies par la DSCR et mises à la disposition des responsables de BOP pour le mois de septembre 2007.

ANNEXE I b

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PROGRAMME RÉALISATION 2005 ET 2006 DES INDICATEURS PAR RÉGIONS

Régions	OBJECTIF 1 : RÉDUIRE LE NOMBRE D'ACCIDENTS et de tués sur les routes				OBJECTIF 3 : AMÉLIORER LE SERVICE DU PERMIS DE CONDUIRE dans le cadre du développement de l'éducation routière tout au long de la vie					
	Indicateur 1 : nombre annuel de tués à 1 mois		Indicateur 2 : nombre annuel de blessés hospitalisés plus de 24 heures		Indicateur 1 : % des autos-écoles ayant un taux de réussite en 1 ^{re} présentation au permis B < 50 %		Indicateur 2 : dépense moyenne d'un examen pratique du PC pour l'administration (MEDAD)		Indicateur 3 : nombre de conducteurs ayant moins de 2 ans de permis impliqués dans un accident corporel sur le nombre de conducteurs impliqués dans un accident corporel	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006
Alsace	114	107	888	892	45,51%	32,93%	24,74	27,01	17,58%	19,32%
Aquitaine	333	283	2320	2371	41,94%	31,16%	24,70	25,53	16,03%	16,53%
Auvergne	141	131	950	1040	42,65%	33,85%	26,78	25,71	17,19%	17,34%
Basse-Normandie	144	114	1000	1015	43,71%	32,56%	28,06	27,27	17,79%	17,78%
Bourgogne	208	189	1101	1264	44,02%	48,65%	26,78	27,81	17,68%	18,15%
Bretagne	252	230	1534	1681	40,50%	24,20%	24,89	24,48	18,65%	18,31%
Centre	307	293	1771	1814	42,57%	21,32%	26,65	26,41	20,53%	18,15%
Champagne-	168	141	953	986	48,53%	45,75%	28,49	28,28	17,44%	18,52%

Ardenne Corse	35	40	341	335	42,61%	25,00%	34,02	33,89	17,68%	19,44%
Franche- Comté	147	109	791	667	46,57%	38,86%	25,20	25,69	17,78%	18,38%
Haute- Normandie	154	115	962	1161	46,23%	36,62%	24,46	25,66	20,78%	21,17%
Ile-de- France	465	426	6389	5688	55,69%	69,49%	22,57	24,66	20,61%	20,65%
Languedoc- Rousillon	319	274	1824	2014	43,62%	32,20%	26,26	25,84	19,23%	20,11%
Limousin	82	71	463	486	50,45%	40,00%	28,76	28,10	14,00%	15,82%
Lorraine	213	168	1308	1289	47,95%	45,04%	23,61	24,88	18,23%	18,20%
Midi- Pyrénées	330	284	2027	1913	41,86%	30,82%	25,00	26,45	17,76%	17,92%
Nord	255	212	2359	2435	46,86%	40,63%	23,30	23,93	20,00%	18,81%
Pays de la Loire	314	300	2048	2321	38,10%	17,96%	24,95	25,88	18,06%	18,73%
Picardie	194	222	1020	1246	47,23%	42,76%	26,53	26,11	21,05%	18,78%
Poitou- Charentes	221	175	1124	1145	42,30%	27,86%	30,10	31,03	18,08%	18,35%
PACA	453	384	5028	5055	49,13%	55,93%	23,77	24,09	18,26%	18,58%
Rhône- Alpes	469	441	3610	3844	48,63%	44,97%	23,10	23,03	18,74%	18,77%
Guadeloupe	59	70	343	382	69,09%	90,09%	19,92	23,51	16,14%	15,70%
Martinique	52	59	233	298	54,51%	53,74%	33,49	32,08	15,16%	14,00%
Guyane	41	33	117	176	59,20%	65,85%	35,98	35,87	20,81%	18,09%
Réunion	73	71	288	351	58,07%	80,91%	20,84	21,52	19,15%	19,91%
Saint-Pierre- et-Miquelon	ND		ND		ND		ND		ND	

Valeurs nationales de l'indicateur retenues dans le PAP

Réalisation 2005	5543		40792		43,79%		25		18,00%	
Réalisation 2006		4942		41 869		43,67%		25		18,83%
Prévisions 2007 actualisées	4900		39112		40 %		24		17,80%	
Prévisions 2008	4 400		38 500		40 %		26		17,50 %	
Cible 2010	< 4 250		< 35 355		30 %		29		17,50 %	

ANNEXE II

ORGANISATION DU DIALOGUE DE GESTION – ANNÉE 2008 : CARTOGRAPHIE DES BOP ET UO PAR ACTIVITÉ

Programme n° 0207 Sécurité routière

Actions	Sous-actions	Activités du référentiel national	Sous- directions concernées	TITRES		NIVEAU DU BOP		UO							
				2	Autres que 2	Central	Régional	DSCR	DDE	Préf.	DRE	DIR	CETE	Autres	
Action 0207-01															
	0207-01-01 – Observation et prospective														
		Etudes, expertises, expérimentations liées aux véhicules	V		X	X		X							
		Etudes liées aux nouvelles technologies	SRGT ; V ; CT		X	X		X						X	SETRA ; CERTU ; CETU ;

		Etudes liées au continuum éducatif	ER ; CT		X	X		X							CETMEF
		Etudes générales, réglementation et doctrine, normalisation (infrastructure et équipements de la route)	SRGT		X	X		X	X						SETRA ; CERTU ; CETMEF
		Etudes transversales (CISR et autres)	O ; IC ; ATR		X	X		X						X	
		Etudes, expérimentations sur le contrôle automatique	DPICA		X	X		X	X					X	SETRA ; CERTU
		Observatoire de la sécurité routière au niveau national	O		X	X		X						X	SETRA ; CERTU
Observation, prospective, réglementation et soutien du programme		Observatoire de la sécurité routière au niveau local (DRE, DDE, ...)	O	X (1)	X		X		X		X				CIFP
		Assistance, conseils au préfet (police de la circulation, crise de circulation, réglementation, règles de l'art...)	SRGT	X (1)			X		X						CIFP
		Assistance, conseils aux gestionnaires de réseaux	SRGT	X (1)			X		X						CIFP
		Instruction des autorisations de transports exceptionnels	SRGT	X (1)			X		X		X				CIFP
		Action internationale ; programmes euro-régionaux	SRGT ; AI ; CT		X	X		X						X	SETRA
	0207-01-02. Soutien du programme	Fonctionnement DISR-DSCR (y/c la logistique assurée par la DSCR)	ATR		X	X		X							
		Activités supports, transversales	Tte DSCR	X		X		X							CIFP
	0207-01-03. Rémunération Administration centrale	(budgétaire seul)	ATR	X		X		X							
Action 0207-02															
	0207-02-01. Communication nationale														
		Campagnes nationales	IC		X	X		X							

		l'installation des radars et contrôle de la maintenance	DPICA	X (1)			X		X					
(1) : personnels relevant du BOP régional du programme « Soutien et pilotage des politiques d'équipement » (SPPE) : action miroir SR. (2) : personnels relevant pour partie du BOP régional du programme « Soutien et pilotage des politiques d'équipement » (SPPE).														

**ANNEXE III
MANAGEMENT ET PRATIQUES DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Généralisation

*Dossier d'information à destination des DRE
et des services*

Pour engager la démarche MPSR avec les services de votre région, nous mettons à votre disposition le présent dossier de synthèse qui vous propose un cheminement et quelques entrées sélectionnées pour vous guider dans votre progression. Vous pourrez ainsi, bénéficier de la capitalisation des démarches expérimentales entreprises à ce jour.

Vous trouverez donc ci-après deux types de références :

- un dossier de base, centré sur le rôle d'animation régionale par les DRE de la généralisation de la démarche MPSR, qui devrait vous aider à poser le cadre du projet ;
- un dossier plus complet qui approfondit les éléments précédents, et qui fournit également des éléments méthodologiques et de contenu de la conduite d'une démarche MPSR au sein d'un services déconcentrés.

Dossier de base

Dans le cadre du nouveau contexte des services déconcentrés, la généralisation de la démarche MPSR a été engagée de juin 2006 à mai 2007 de manière expérimentale dans 5 régions, en prenant appui sur le rôle d'animation de cette politique par les DRE. Une capitalisation de cette expérience a été faite. Vous pouvez y accéder grâce au lien suivant sur l'intranet de la DSCR :
http://intra.dscr.i2/rubrique.php3?id_rubrique=34 ou plus directement à la page Méthodologie pour l'animation régionale :
http://intra.dscr.i2/rubrique.php3?id_rubrique=235.

Cette expérimentation a permis d'identifier 5 phases-clefs dans le rôle d'animation régionale (voir le détail plus loin dans le dossier complet) :

Vous trouverez sur le site intranet des documents sur le lancement de l'expérimentation : circulaire, notes, diaporamas de présentation, grilles de questionnement.

Au fil de l'avancée des projets dans les services et des remontées d'information que vous nous ferez, ce site a vocation à recueillir les projets formalisés, la présentation des actions, des méthodes, des outils nouveaux...

Vous pouvez accéder directement, avec les liens ci-après, aux pièces essentielles du dossier qui vous permettront de prendre connaissance des éléments de base pour engager la démarche de généralisation :

Cadre de l'animation régionale :

- circulaire de la DSCR relative au dialogue de gestion 2008 ;
- animation régionale de la généralisation de la démarche MPSR » – conférence des DRE du 13 juin 2006 ;
- document de travail « Généralisation de la démarche MPSR – animation régionale » ;

La sécurité routière en DDE et en DDEA.

La démarche :

- questionnement pour un choix des modalités pour l'animation régionale ;
- synoptique de présentation de la démarche en 5 phases.

Des exemples :

Capitalisation ; volet « démarches des DRE Pilotes : phases et méthodes du projet MPSR » ;

DRE Pays de la Loire – « Mise en place d'une animation régionale pour la généralisation de la démarche MPSR ».

Dossier MPSR complet

a – L'animation régionale

Une fois posé le cadre de la démarche et précisé de manière générale ses modalités et ses phases principales du projet, on pourra au fil du déroulement de l'opération tirer parti des nombreux documents de capitalisation qui ont été réalisés lors de la phase expérimentale avec les DRE.

Les 5 phases de la démarche d'animation de la généralisation de MPSR :

1. Lancement de la démarche ;
2. Appropriation par les services ;
3. Construction et mise en œuvre des actions ;
4. Indicateurs de performance ;
5. Pérennisation capitalisation – fiche d'action et dossier-action.

Les différents acteurs dans la démarche MPSR :

Les acteurs : le chef de service, le chef de projet, le pilote de l'action...

b – La conduite du projet dans un service

Plus anciens, les acquis de la phase pilote pendant laquelle la démarche MPSR a été mise en œuvre au sein de 28 DDE et 3 DRE jusqu'en 2005 restent d'actualité et ré-employables aujourd'hui, moyennant les adaptations nécessaires à la nouvelle organisation des services. Ces acquis concernent les méthodes projets, mais aussi les actions dans des domaines tels que l'aménagement, l'urbanisme, l'interministériel, le projet routiers, les itinéraires et l'exploitation, l'ingénierie publique, la formation... tous sujets couverts encore aujourd'hui par l'ensemble des services DRE, DDE, DIR, CETE, CIPP...

Documents de capitalisation sur les projets et les actions :

- méthodologie du projet et contenu du projet : http://intra.dscr.i2/article.php3?id_article=273 ;

- projets formalisés par les services : http://intra.dscr.i2/rubrique.php3?id_rubrique=277 ;
- actions menées dans les services : http://intra.dscr.i2/rubrique.php3?id_rubrique=28.

c – Développer et faciliter l'accès aux connaissances

La démarche MPSR, conduite avec le RST, a également pour objectifs une meilleure formalisation de la connaissance et un accès facilité à celle-ci.

La connaissance :

- fiches « savoirs de base » en urbain et interurbain : http://intra.dscr.i2/article.php3?id_article=286 ;
- productions de groupes de travail thématiques (urbanisme, connaissance, management et communication) :

http://intra.dscr.i2/rubrique.php3?id_rubrique=33.

Plus globalement, les ressources disponibles relatives à la démarche MPSR sont réunies sur le site intranet suivant :

http://intra.dscr.i2/rubrique.php3?id_rubrique=17.

Enfin, une adresse électronique, Projet-MPSR.DSCR@equipement.gouv.fr, est spécifiquement dédiée à la démarche MPSR. Tous les services sont invités à l'utiliser pour enrichir la liste des documents mis à disposition de chacun, faire part de leurs remarques ou suggestions dans le but de faciliter la généralisation de la démarche.

Portail métiers de la sécurité routière

La DSCR a créé un site intranet « Portail métiers de la sécurité routière » qui a vocation à faciliter, à partir d'une entrée unique, l'accès aux multiples sources existantes d'informations, de textes, de guides, de documents ou d'outils utiles pour l'exercice des différents métiers relatifs à la sécurité routière. A terme, il offrira la possibilité d'échanges entre professionnels.

Chaque service, chaque utilisateur de ces outils de diffusion et de partage d'expériences est invité à l'enrichir à partir de ses connaissances et de ses actions locales.

Lien vers le site : <http://securite-routiere.metier.i2/>

Courriel : portail-metiers.dscr@equipement.gouv.fr.

ANNEXE IV a

PROGRAMME SÉCURITE ROUTIÈRE Plan de développement des compétences

Méthodologie

Rappel des enjeux

La sécurité routière est une politique interministérielle qui associe principalement les ministères de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, de l'intérieur, de la justice, de l'éducation nationale, de la santé, de l'emploi. Elle est pilotée au niveau local par le préfet de département. Les collectivités territoriales jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de cette politique qui implique les entreprises, les associations et l'ensemble de la société civile.

Les différents services déconcentrés du MEDAD sont positionnés, d'une part, en relais de la politique nationale de sécurité routière et, d'autre part, en appui ou en charge de la mise en œuvre locale de cette politique auprès des préfets. L'un des enjeux de ce plan de développement des compétences est de permettre aux services déconcentrés d'assurer ces deux missions.

Méthodologie

La DSCR, avec l'appui de la DGPA, a fait appel au CIFP de Paris et à la cellule GUEPARH d'Ile-de-France pour réaliser le plan de développement des compétences du programme sécurité routière. Ce travail, qui a reposé sur la structure du « Répertoire des métiers de la sécurité routière » réalisé en 2005 (lien intranet : http://intra.dscr.i2/article.php3?id_article=859), s'est déroulé en trois phases :

1. Dans une première étape, à partir d'entretiens avec les différentes sous-directions de la DSCR et les CIFP et GUEPARH de quatre inter-régions (Haute et Basse-Normandie, PACA - Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Bretagne - Pays de la Loire), un document a été réalisé mettant, en regard des objectifs et missions, les compétences et ressources attendues en sécurité routière dans les services déconcentrés.

2. Un diagnostic des compétences et ressources existantes après décentralisation dans les services déconcentrés a ensuite été réalisé dans les quatre inter-régions. Ce diagnostic détaillé mais non exhaustif a permis également de cerner les manques concernant les compétences nouvelles, rares ou à développer.

3. L'aboutissement de la démarche se présente comme un ensemble de préconisations aux services concernant les différentes modalités qui peuvent aider à soutenir ou développer les compétences des agents.

Les documents issus de ces trois phases sont consultables sur l'intranet de la DSCR (lien : http://intra.dscr.i2/article.php3?id_article=2036).

Les changements institutionnels récents et en cours ont fait profondément évoluer les missions des services ; ainsi, selon les orientations de la politique locale de sécurité routière et la taille du département, les interventions des services peuvent être différentes et les agents être positionnés, soit sur un seul métier dans une DDE (référence aux fiches emploi-type DSCR), soit sur plusieurs métiers dans une autre DDE (ODSR et coordinateur par exemple). La déclinaison du plan de développement des compétences en sécurité routière pour votre région devra donc tenir compte de la réalité locale.

Mode de lecture du document d'appui :

Ce document a été construit selon l'architecture suivante :

- action du programme LOLF sécurité routière ;
- type de service (DRE, DDE, DIR...) ;
- puis métier sécurité routière (référence aux fiches emplois-type DSCR) ;
- enfin, pour chaque métier, apparaissent :
 - les objectifs principaux (ou missions) tels que mis en évidence par les retours de la DSCR et des services ;
 - ainsi que les différentes modalités permettant de développer les compétences spécifiques à ce métier.

Différentes modalités du développement des compétences :

Les différentes modalités du développement des compétences peuvent relever d'un accompagnement national par la DSCR ou via les services techniques centraux SETRA et CERTU, d'un accompagnement régional ou inter-régional (formations, animation de réseaux, organisation des compétences). Elles peuvent également faire l'objet d'un accompagnement local à l'échelle d'un service ou d'un territoire départemental, par exemple, pour réunir des agents d'origines multiples intervenant sur un même territoire dans le cadre d'actions

interministérielles.

Afin de guider la rédaction du plan régional de développement des compétences, quelques principes et exemples détaillant ces différentes modalités sont rappelés ci-dessous :

L'organisation du travail recouvre par exemple :

L'identification de référents sur une compétence précise à l'échelle d'un territoire (inter-région, région ou département) ; la formalisation des procédures et des relations entre le siège de la DDE et les unités territoriales ; l'organisation du partage des connaissances acquises en formation ou en réunion ; l'organisation du compagnonnage ; le travail en réseau, en mode projet...

Les parcours professionnels :

Par exemple, pour un poste déterminé, il est suggéré de privilégier un apport de compétences issu du parcours professionnel de l'agent (s'apparente à la notion d'expérience professionnelle). La variété des champs d'activités couverts par la sécurité routière peut également permettre le déroulement d'un parcours professionnel sur plusieurs postes dans ce domaine.

Les formations :

Les CIFP mettent en œuvre l'offre de formation nationale et développent une offre inter-régionale complémentaire ; des formations peuvent également être organisées dans les services :

- formations prise de poste, pour un apport conséquent en début de poste, avec l'objectif également de constituer une communauté professionnelle autour d'un métier bien identifié ;
- formations de perfectionnement ;
- formations-actions qui privilégient l'approche collective des compétences en réunissant le plus souvent toute une équipe amenée à travailler ensemble sur une situation professionnelle ou un cas pratique.

Ce document ne traite pas des formations initiales ou post-concours.

Le tutorat et le compagnonnage :

Ces modalités, qui constituent un mode à part entière de développement des compétences nécessitent d'être organisées avec rigueur (cf. fiches techniques du CEDIP) :

- n° 9 avril 1999 : http://competences-formation.metier.i2/article.php3?id_article=72 ;
- n° 22 juin 2002 : http://competences-formation.metier.i2/article.php3?id_article=58.

Les réseaux métiers :

Ils permettent l'échange entre pairs sur les pratiques professionnelles, mais doivent reposer sur une animation structurée. Par la confrontation des points de vue et la formalisation de bonnes pratiques, les clubs (locaux) et réseaux métiers (nationaux) sont le vecteur d'un développement des compétences en continu particulièrement utile dans le cas de missions transversales et complexes. Cf. la fiche technique du CEDIP n° 32 avril 2005 : http://competences-formation.metier.i2/article.php3?id_article=48.

Les réseaux des métiers de la sécurité routière connaissent un pilotage varié : les réseaux des délégués à l'éducation routière, des ORSR et des CMSR sont pilotés par l'administration centrale, le réseau FACES est piloté par le SETRA, les clubs métiers locaux (clubs Concerto...) sont animés par les CETE ou les DRE... Les réunions de clubs constituent également un cadre adapté à l'organisation de journées d'information sur un thème particulier et peuvent donc fonctionner en relais des politiques nationales pour la transmission de l'information.

Les outils :

Ils peuvent prendre de multiples formes (liste non exhaustive) : outils d'échange (site intranet, site métiers, outils collaboratifs), supports réglementaires, formalisation de la doctrine (guides, fiches thématiques...), fiches « Savoirs de base », documents-types, cahiers des charges, valises ou supports pédagogiques, ...

Ressources locales en appui aux services

Les services peuvent, par ailleurs, faire appel au réseau d'appui technique que forment les CETE et les chargés de mission sécurité routière (CMSR).

Le maintien de compétences en sécurité routière dans les services s'appuie très largement sur les CETE, tant dans leur mission de prestataire d'études, que de formateur ou d'animateur de clubs utilisateurs d'outils (par exemple Concerto). Les compétences des CETE en sécurité routière constituent un véritable pivot, essentiel pour le maintien des compétences de l'ensemble du réseau de la sécurité routière. Par exemple, on peut citer :

- le partenariat entre la DDE de l'Hérault et le CETE d'Aix-en-Provence pour la réalisation de fiches méthodologiques concernant la prise en compte des déplacements dans la planification et les modes alternatifs de déplacements ;
- l'assistance pour la capitalisation des outils et des connaissances, par exemple en appui aux DIR, SMO et éventuellement aux conseils généraux, pour les démarches SURE et CSPR.

Les chargés de mission sécurité routière (CMSR), issus de différentes administrations (équipement-transport, forces de l'ordre, CRAM, éducation nationale...), constituent une ressource essentielle pour transmettre la culture du partenariat et de l'interministériel. Regroupés dans des pôles d'animation au niveau inter-régional, ils assurent des missions d'animation, de conseil et de formation. Ils interviennent régulièrement en soutien aux coordinateurs et constituent pour les ODSR une aide appréciable pour initier des études sur le champ de l'interministériel.

Par ailleurs, s'agissant de l'appui méthodologique pour les démarches sur les compétences et les programmes de formation, les services pourront utilement s'appuyer sur le réseau des CIFP et des cellules Guéparh.

Ressources nationales

Les services trouveront également au plan national des éléments de cadrage et de réponse à leurs questionnements :

- documents stratégiques concernant les évolutions des missions des services (décentralisation, DIR, rôle des différents acteurs en gestion de crise...)
- textes et impulsions nationales de la DSCR ;
- formations nationales (prise de poste des observatoires...) organisées régulièrement ;
- portail métiers de la sécurité routière (supports de formation, outils du réseau Faces...) mis à la disposition des services et auquel les services peuvent apporter leur contribution ;
- guides méthodologiques (SETRA, CERTU, CETE, DSCR) ;
- etc.

Liste des outils recensés :

Documents :

- circulaires relatives au dialogue de gestion : http://intra.dscr.i2/rubrique.php3?id_rubrique=207 ;
- BOP régionaux : http://intra.dscr.i2/rubrique.php3?id_rubrique=726 ;
- circulaires d'orientations pour la mise en œuvre de la politique locale de sécurité routière : http://intra.dscr.i2/rubrique.php3?id_rubrique=43 ;
- cahier des charges pour la construction et rénovation des centres d'examen du permis de conduire : http://intra.dscr.i2/article.php3?id_article=2168 ;

- repères déontologiques sur l'éducation routière (diffusion du 11 juillet 2007).

Sites intranet et internet :

- services déconcentrés régionaux (DRE, DDE, DIR, CETE, CIFP...) dont site CETE Méditerranée www.cete-mediterranee.fr ;
- ODSR et ORSR ;
- préfetures ;
- conseils généraux ;
- collectivités locales ;
- site internet de la sécurité routière : <http://www.securite-routiere.gouv.fr/> ;
- conseil national de la sécurité routière : <http://www.securiteroutiere.gouv.fr/cnsr/> ;
- observatoire national – statistiques accident : <http://www.securite-routiere.gouv.fr/infos-ref/observatoire/index.html> ;
- site intranet de la DSCR : <http://intra.dscr.i2> :
 - LOLF & DSCR : http://intra.dscr.i2/rubrique.php3?id_rubrique=207 ;
 - MPSR : http://intra.dscr.i2/rubrique.php3?id_rubrique=11 ;
 - politique locale : http://intra.dscr.i2/rubrique.php3?id_rubrique=41 ;
 - éducation routière : http://intra.dscr.i2/rubrique.php3?id_rubrique=53 ;
 - classeurs bleus : http://intra.dscr.i2/rubrique.php3?id_rubrique=234 ;
 - sécurité de la route et gestion du trafic : http://intra.dscr.i2/rubrique.php3?id_rubrique=50 ;
 - M. Moto : http://intra.dscr.i2/rubrique.php3?id_rubrique=66.
- portail métiers de la sécurité routière : <http://securite-routiere.metier.i2/> ;
- site action locale de la sécurité routière (accès restreint) : <http://acl.application.i2/> ou <http://actionlocale.application.equipement.gouv.fr> ;
- site métier de l'ONISR : <http://observatoire-sr.metier.i2/> ;
- réseau FACES :
 - sur intranet : <http://faces.setra.i2> ou http://intra.cifp-aix-en-provence.i2/rubrique.php3?id_rubrique=161 ;
 - sur extranet (accès restreint) : <http://extranet.faces.setra.equipement.gouv.fr/> ;
 - login : faces-Setra ;
 - mot de passe : F@ces1700 ;
- SETRA : sur internet : <http://www.setra.equipement.gouv.fr/> ;
- sur intranet : <http://intra.setra.i2/> ;
- CERTU :
 - sur internet : <http://www.certu.fr/> ;
 - sur intranet : <http://intra2.certu.i2/SPIP/> ;
- portail BAAC (accès restreints) sur internet : <http://portailaccidents.application.equipement.gouv.fr/> ;
- sur intranet : <http://portailaccidents.application.i2/> ;
- Site métier Banque de données ECPA et REAGIR (accès restreint) : <http://ecpa.application.equipement.gouv.fr/> ;
- internet label Vie : <http://www.label-vie.net/> ;
- internet équipements de la route : <http://www.equipementsdelaroute.equipement.gouv.fr/> ;
- site métier banque de données ECPA et REAGIR (accès restreint) : <http://ecpa.application.equipement.gouv.fr/> ;
- intranet de la DGR : <http://intra.dgr.i2/> ;
- site métier de la viabilité hivernale : <http://www.viabilite-hivernale.equipement.gouv.fr/> ;
- intranet de la DGUHC : <http://intra2.dguhc.i2/> ;
 - ingénierie d'appui territorial : http://intra2.dguhc.i2/rubrique.php3?id_rubrique=79 ;
- LCPC : <http://www.lcpc.fr/> ;
- INRETS : <http://www.inrets.fr/> ;
- documentation des techniques routières françaises (DTRF) :
 - sur internet : <http://dtrf.setra.equipement.gouv.fr/> ;
 - sur intranet : <http://dtrf.setra.i2/index.shtml> Recueil des normes routières (Noémie) : <http://noemie.setra.i2/> ;
- sécurité des usagers sur les routes existantes (SURE) : <http://www.sure.equipement.gouv.fr/> ;
- intranet EntreCIR : <http://intra.info-routiere.i2/> ;
- internet Bison Futé : <http://www.bison-fute.equipement.gouv.fr> ;
- intranet SIRNET : <http://sirnet.setra.i2/info/index.jsp> ;
- internet de La Prévention Routière : <http://www.preventionroutiere.asso.fr/default.aspx> ;
- internet de l'Association des maires de France : <http://www.amf.asso.fr/> ;
- site pédagogique du ministère de l'éducation nationale : <http://eduscol.education.fr/> :
 - forum de la performance : <http://www.performance-publique.gouv.fr/> ;
 - Cartélie : <http://cartelie.info.application.i2/index.php3> ;
 - bases de données infractions ;
- outils des forces de l'ordre ;
- logiciels :
 - pour la connaissance de l'accidentologie :
 - Concerto : <http://www.setra.equipement.gouv.fr/ensemble/concerto> ;
 - nom : Concerto-IU ;
 - mot de passe : setra ;
- pour l'éducation routière :
 - Euclide

- Aurige
- Rafael : <http://rafael.equipement.ader.gouv.fr>.

ANNEXE IV b
PROGRAMME SÉCURITÉ ROUTIÈRE
PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES
Document d'appui pour les services déconcentrés
*Action 0 : compétences transversales
au programme sécurité routière*

En DRE : animation régionale de la politique de sécurité routière : fiche n° 205 (accès à la fiche : http://intra.dscr.i2/article.php3?id_article=859).

Objectifs principaux :

- animer les services de la région en coordonnant les différents réseaux nationaux et régionaux ;
- développer l'animation de l'éducation routière au niveau régional ;
- organiser la dimension transversale de la sécurité routière (MPSR) ;
- gérer le BOP et assurer le dialogue de gestion (recensement des besoins, confrontation avec les ressources existantes, dialogue avec la direction de programme) sur l'ensemble du champ de la sécurité routière ;
- participer à la mise en œuvre du plan de développement des compétences et du DCR sur la dimension sécurité routière ;
- assurer une veille régionale sur les compétences, y compris les compétences du RST en tant qu'appui aux services.

Modalités de développement des compétences

Organisation du travail :

- organiser un pôle régional de compétences : mutualiser les compétences et homogénéiser les pratiques entre les services au niveau régional ;
- organiser le management des pratiques de sécurité routière (MPSR) dans la région.

Gestion des carrières et parcours professionnels :

- favoriser la diffusion des connaissances entre les services par la constitution de parcours professionnels intégrant des postes qui se complètent (par exemple en CETE, en ODSR, ORSR, voire au niveau chef de service sécurité routière ou animateur régional) ;
- favoriser des parcours professionnels diversifiés et cohérents, par exemple sur la gestion de la route (DRE, DDE, DIR, CG), ou sur la fonction observatoire (aménagement, habitat ou sécurité routière en DRE, DDE)...

Formation :

Pour l'animateur régional :

- acculturation sur les politiques de la sécurité routière ;
- fonctionnement de la LOLF.

Pour la région :

- dans certaines zones de CIFP, on s'oriente vers un plan de formation interrégional plutôt que régional.

Réseaux :

- créer et faire vivre le club des chefs de service sécurité routière ;
- initier des réunions entre les différents réseaux de niveau régional ou interrégional et en interministériel (coordinateurs, CMSR) afin de développer des partenariats sur des problématiques transversales ;
- développer de nouveaux clubs pour les « métiers orphelins », M. Moto, M. Vélo ;
- s'appuyer sur les CETE que ce soit pour l'animation ou pour l'apport technique aux réseaux.

Outils :

- circulaires relatives au dialogue de gestion ;
- BOP régional ;
- sites des services déconcentrés régionaux (DRE, DDE, DIR, CETE, CIFP...) ;
- site internet de la sécurité routière : <http://www.securite-routiere.gouv.fr/> ;
- site intranet de la DSCR : <http://intra.dscr.i2> :
 - LOLF et DSCR : http://intra.dscr.i2/rubrique.php3?id_rubrique=207 ;
 - MPSR : http://intra.dscr.i2/rubrique.php3?id_rubrique=11 ;
 - M. Moto : http://intra.dscr.i2/rubrique.php3?id_rubrique=66 ;
- portail métiers de la sécurité routière : <http://securite-routiere.metier.i2/> ;
- forum de la performance : <http://www.performance-publique.gouv.fr/>.

En DDE : chef du service de la sécurité routière : fiche n° 200 (accès à la fiche : http://intra.dscr.i2/article.php3?id_article=859).

Objectifs principaux :

- piloter la politique de sécurité routière et lui donner une plus grande lisibilité et une plus grande cohérence ;
- manager le service chargé de la sécurité routière ;
- apporter une attention particulière aux problématiques de l'éducation routière : animer les réseaux professionnels spécifiques à l'éducation routière ; apporter un soutien au délégué d'un point de vue déontologique... ;
- donner les moyens à l'observatoire départemental de trouver sa place parmi les acteurs du département en lui apportant des éléments de méthode ;
- développer la prise en compte transversale de la sécurité routière dans l'ensemble des activités de la DDE (MPSR) ; faire de chaque agent de la DDE un porteur de la politique de sécurité routière ; faire intégrer des actions de sécurité routière dans la communication de la DDE ;
- jouer un rôle moteur dans l'élaboration et l'actualisation des PPRR au sein des services déconcentrés de l'Etat ;
- impulser des actions d'évaluation.

Modalités de développement des compétences

Organisation du travail :

- impulser et/ou soutenir des actions communes entre les différentes cellules du service de sécurité routière (par exemple entre l'observatoire et l'éducation routière) ;
- formaliser un mode de fonctionnement avec la préfecture, en particulier pour l'observatoire, pour l'appui au préfet sur la réglementation et l'équipement de la route ainsi que pour la gestion des crises départementales (lettre de mission, convention, arrêtés individuels, circulaires...) ;
- formaliser ou initier un mode de fonctionnement avec les différents gestionnaires de réseaux routiers ;
- assurer une meilleure prise en compte des « métiers orphelins » : maison de la sécurité routière, M. Moto, M. Vélo.

Gestion des carrières et parcours professionnels :

- favoriser la diffusion des connaissances entre les services par la constitution de parcours professionnels intégrant des postes qui se complètent (par exemple en CETE, en ODSR, en ORSR, voire chef de service sécurité routière ou animateur régional) ;
- favoriser des parcours professionnels diversifiés et cohérents, par exemple sur la gestion de la route (DRE, DDE, DIR, CG), ou sur la fonction observatoire (aménagement ou sécurité routière en DRE, DDE)...

Formation :

- prise de poste des chefs de service ;
- déontologie de l'éducation routière ;
- acculturation « aménagement, habitat et sécurité routière » ;
- pour organiser des formations locales, s'appuyer sur les CETE et le réseau des CMSR.

Réseaux :

- participer au réseau régional des chefs de service sécurité routière ;
- initier des réunions entre les différents réseaux (observatoires, éducation routière, coordination, CMSR).

Outils :

- circulaires d'orientations pour la mise en œuvre de la politique locale de sécurité routière ;
- cahier des charges pour la construction et rénovation des centres d'examen du permis de conduire : http://intra.dscr.i2/article.php3?id_article=2168 ;
- repères déontologiques sur l'éducation routière (diffusion par circulaire du 11 juillet 2007) ;
- sites des services déconcentrés régionaux (DRE, DDE, DIR, CETE, CIFP...) ;
- site intranet de la DSCR : <http://intra.dscr.i2> :
 - MPSR : http://intra.dscr.i2/rubrique.php3?id_rubrique=11 ;
 - politique locale : http://intra.dscr.i2/rubrique.php3?id_rubrique=41 ;
 - éducation routière : http://intra.dscr.i2/rubrique.php3?id_rubrique=53 ;
 - M. Moto : http://intra.dscr.i2/rubrique.php3?id_rubrique=66 ;
- portail métiers de la sécurité routière : <http://securite-routiere.metier.i2/> ;
- site action locale de la sécurité routière (accès restreints) : <http://acl.application.i2/> ou <http://actionlocale.application.equipement.gouv.fr> ;
- site métier de l'ONISR : <http://observatoire-sr.metier.i2/> ;
- Rafael : <http://rafael.equipement.ader.gouv.fr>.

Action 1 : observation, prospective, réglementation et soutien au programme

En DRE : observatoire régional de sécurité routière : fiche n° 210 (accès à la fiche : http://intra.dscr.i2/article.php3?id_article=859).

Objectifs principaux :

- animer et organiser les réseaux (la dimension d'animation régionale est une forte nécessité, s'agissant d'un champ nouveau d'intervention à défricher) :
 - le réseau des ODSR issu du réseau Faces (en liaison avec l'ONISR) ;
 - le réseau réglementation et équipements de la route ;
 - le réseau des partenaires (forces de l'ordre...) ;
- Une organisation inter régionale des réseaux se met en place à certains endroits.
- développer l'observatoire régional sur les enjeux pertinents à cette échelle (observer les comportements, adapter les études à la situation locale, diffuser la connaissance, évaluer la satisfaction des partenaires...) ;
- harmoniser au niveau régional les méthodes, les pratiques, les données, en faisant partager les enjeux et en faisant preuve de pédagogie ;
- valoriser la connaissance de l'insécurité routière ;
- réaliser une évaluation des actions menées ;
- participer au pôle de compétences régional sur la sécurité routière.

Modalités de développement des compétences

Organisation du travail :

- faire évoluer l'organisation (mutualisation régionale, regroupement, polyvalence) notamment lorsque certaines compétences des observatoires départementaux sont fragiles ;
- apporter une assistance aux ODSR afin de disposer d'une analyse de l'accidentologie, sur la région, cohérente et de qualité ;
- organiser les modalités de travail en partenariat avec les autres réseaux de la sécurité routière et les partenaires internes et externes.

Gestion des carrières et parcours professionnels :

- l'ORSR peut faire partie d'un parcours comportant des postes sur la réalisation de l'infrastructure en DIR ou en CG (chargés d'études, chefs de SIR...), les équipements liés à l'infrastructure (équipements de sécurité, signalisation verticale et horizontale, poste en CIGT, exploitation de la route...), les usagers et la connaissance des acteurs (coordinateur, CMSR, IDSR...), ou bien des postes sécurité routière par exemple en CETE, et en ODSR, ou bien d'un parcours en observatoires (ODSR, observatoire de l'aménagement, habitat...), ou encore en tant

que chargé d'études ;

- aider quelques agents du réseau à faire suivre une formation qualifiante en sécurité routière pour devenir personnes ressources.

Formations :

- connaître le territoire, la zone de défense et ses partenaires ;
- prise de poste des observatoires de sécurité routière ;
- formations complémentaires à la prise de poste (cf. fiche ODSR).

Réseaux :

– donner au réseau des ODSR les moyens de jouer son rôle de professionnalisation par les échanges entre pairs et l'apport d'informations ;

- organiser l'apport des CETE aux réseaux (information, présentation d'études, transfert de savoir-faire...).

Outils :

- sites locaux des ODSR (s'ils existent) et des DDE ;
- site métier de l'ONISR (niveau national) : <http://observatoire-sr.metier.i2/> ;
 - guide technique BAAC :
http://observatoire-sr.metier.i2/article.php3?id_article=1 ;
- sites du réseau FACES :
 - sur intranet : <http://faces.setra.i2> ou
http://intra.cifp-aix-en-provence.i2/rubrique.php3?id_rubrique=161 ;
 - sur extranet (accès restreint) : <http://extranet.faces.setra.equipement.gouv.fr/> ;
 - login : faces-Setra ;
 - mot de passe : F@ces1700 ;
- portail BAAC (accès restreints) ;
 - sur internet :
<http://portailaccidents.application.equipement.gouv.fr/> ;
 - sur intranet : <http://portailaccidents.application.i2> ;
- logiciel Concerto :
 - <http://www.setra.equipement.gouv.fr/ensemble/concerto> ;
 - nom : Concerto-IU ;
 - mot de passe : setra ;
- Cartélie : <http://cartelie.info.application.i2/index.php3> ;
- bases de données infractions...

En DDE observatoire départemental de sécurité routière : fiche n° 215 (accès à la fiche : http://intra.dscr.i2/article.php3?id_article=859).

Objectifs principaux :

- développer une connaissance fine de l'accidentologie départementale ;
- alimenter la politique locale de sécurité routière par des études répondant aux objectifs du DGO et portant sur les comportements ;
- s'intégrer dans la structure DDE et travailler avec les autres services (éducation routière, coordinateur, communication...) ;
- créer un vrai partenariat avec les fournisseurs d'information et les récepteurs potentiels participant à une meilleure fiabilité des données ;
- réaliser une enquête de satisfaction sur les productions de l'ODSR ;
- développer des études portant sur l'évaluation ;
- participer éventuellement à l'animation de certains réseaux (ECPA, IDSR) en relation avec le coordinateur.

Hétérogénéité des ODSR : dans certains départements, la même personne cumule plusieurs métiers (délégué et coordinateur, ou ODSR et coordinateur par exemple). Le niveau de production ne pourra donc pas être identique d'un département à l'autre.

Modalités de développement des compétences

Organisation du travail :

- s'appuyer sur un cadre (lettre de mission, convention interministérielle, arrêté individuel, circulaire...) formalisé par la hiérarchie (préfet, chef de projet SR, DDE) et définissant :

- les conditions de communication sur l'insécurité routière du département ;
- les relations et circuits avec les partenaires internes (éducation routière, services aménagement du territoire) et externes (inter-administrations, collectivités locales, associations...);
- travailler en partenariat avec le coordinateur (en DDE ou en préfecture) et s'appuyer sur les CMSR pour répondre à la demande de connaissance locale (pour le DGO et le PDASR) ;

Autres modalités de fonctionnement :

- s'appuyer sur les compétences des autres DDE et sur le CETE lorsque les compétences sont fragiles ;
- mutualisations possibles : tenue des fichiers BAAC et exploitation quotidienne ; exploitation fine de données d'accidentologie mettant en œuvre des compétences rares ; identification de référent en termes d'analyse d'accidentologie pour produire des études plus approfondies ;
- organiser la capitalisation des savoir-faire et des connaissances (fiches de procédures, listes de contacts, point d'avancement des actions...).

Gestion des carrières et parcours professionnels :

L'ODSR peut faire partie d'un parcours comportant des postes sur la réalisation de l'infrastructure en DIR ou en CG (chargés d'études, chefs de SIR...), les équipements liés à l'infrastructure (équipements de sécurité, signalisation verticale et horizontale, poste en CIGT, exploitation de la route,...), les usagers et la connaissance des acteurs (coordinateur, CMSR, IDSR...), ou bien des postes sécurité routière, par exemple en CETE et en ORSR, ou bien d'un parcours en observatoires (ODSR, observatoire de l'aménagement, habitat,...), ou encore en tant que chargé d'études.

Devenir enquêteur ECPA.

Formations :

- connaître le territoire, la zone de défense et ses partenaires ;
- prise de poste des observatoires de sécurité routière ;
- formations complémentaires à la prise de poste :
 - communication vers des publics sensibles (victimes ou proches des victimes) ;

- observation des comportements ;
- formations techniques (Concerto, tenue des bases de données, analyse fine d'accidentologie...) ;
- comment réaliser une étude (dont étude d'enjeu) ;
- réalisation d'actions de SR ;
- mapinfo et tableur ;
- animation de réseau ;
- statistiques ;
- techniques d'évaluation ;
- formation-action : développer la posture de conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Réseaux :

- participer au club des utilisateurs de Concerto ;
- participer au réseau issu de Faces ;
- travailler en partenariat avec les autres réseaux de la sécurité routière (éducation routière, coordinateurs) ;
- participer à l'animation de certains réseaux locaux (ECPA, IDSR, correspondants sécurité routière des communes...) ;
- s'appuyer sur le réseau des CMSR (en particulier les CMSR des CRAM).

Outils :

- sites locaux des ODSR (s'ils existent) et des DDE ;
- site de l'ORSR et de la DRE ;
- sites locaux des préfectures ;
- site métier de l'ONISR (niveau national) : <http://observatoire-sr.metier.i2> ;
- guide technique BAAC : http://observatoire-sr.metier.i2/article.php3?id_article=1 ;
- portail BAAC (accès restreints) ;
- sur Internet :

<http://portailaccidents.application.equipement.gouv.fr/> ;

- sur intranet : <http://portailaccidents.application.i2> ;
- sites du réseau FACES :
 - sur intranet : <http://faces.setra.i2> ou http://intra.cifp-aix-en-provence.i2/rubrique.php3?id_rubrique=161 ;
 - sur extranet (accès restreint) : <http://extranet.faces.setra.equipement.gouv.fr/> ;
 - login : faces-Setra ;
 - mot de passe : F@cest1700 ;
- site Internet de la sécurité routière : <http://www.securite-routiere.gouv.fr/> ;
 - Conseil national de la sécurité routière : <http://www.securiteroutiere.gouv.fr/cnsr/> ;
 - observatoire national, statistiques accident : <http://www.securite.gouv.fr/infos-ref/observatoire/index.html> ;
- site intranet de la DSCR : <http://intra.dscr.i2> ;
- portail métiers de sécurité routière : <http://securite-routiere.metier.i2/> ;
- logiciel Concerto :
 - <http://www.setra.equipement.gouv.fr/ensemble/concerto> ;
 - nom : Concerto-IU ;
 - mot de passe : setra ;
- SETRA :
 - sur Internet : <http://www.setra.equipement.gouv.fr/> ;
 - sur intranet : <http://intra.setra.i2/> ;
- CERTU :
 - sur Internet : <http://www.certu.fr/> ;
 - sur intranet : <http://intra2.certu.i2/SPIP/> ;
- site métier banque de données ECPA et REAGIR (accès restreint) : <http://ecpa.application.equipement.gouv.fr/> ;
- action locale de la sécurité routière (accès restreint) : <http://acl.application.i2/> ou <http://actionlocale.application.equipement.gouv.fr/> ;
- site Label Vie : <http://www.label-vie.net/> ;
- équipements de la route : <http://www.equipementsdelaroute.equipement.gouv.fr/> ;
- DGR (Intranet) : <http://intra.dgr.i2/> ;
- LCPC : <http://www.lcpc.fr/> ;
- INRETS : <http://www.inrets.fr/> ;
- documentation des techniques routières français (DTRF) :
 - sur Internet : <http://dtrf.setra.equipement.gouv.fr/> ;
 - sur intranet : <http://dtrf.setra.i2/index.shtml> ;
- recueil des normes routières (Noémie) : <http://noemi.setra.i2/> ;
- sécurité des usagers sur les routes existantes (SURE) : <http://www.sure.equipement.gouv.fr/> ;
- SIRNET : <http://sirnet.setra.i2/info/index.jsp> ;
- la prévention routière : <http://www.preventionroutiere.asso.fr/default.aspx> ;
- Association des maires de France : <http://www.amf.asso.fr/> ;
- site pédagogique du ministère de l'éducation nationale : <http://eduscol.education.fr/> ;
- Cartélie : <http://carteli.info.application.i2/index.php3> ;
- outils des forces de l'ordre.

Action 3 : éducation routière

En DDE : délégué à l'éducation routière : fiche n° 251 (accès à la fiche : http://intra.dscr.i2/article.php3?id_article=859).

Objectifs principaux :

- prendre en compte les enjeux de management spécifiques aux cellules d'éducation routière ainsi que les attentes de la DSCR et du DDE ;
- se positionner de façon juste et équilibrée dans les relations avec les écoles de conduite et les citoyens, notamment lors de situations à

risque ;

- intégrer des actions concernant l'éducation routière et le PDASR dans le plan de communication de la DDE ;
- selon les DDE et les périodes de l'année, lorsque les nécessités de service le permettent, diversifier les activités du délégué et des inspecteurs.

Modalités de développement des compétences

Organisation du travail :

- assurer la meilleure intégration possible des IPCSR au sein de la DDE ;
- organiser des échanges entre les IPCSR et les gestionnaires de réseau pour capitaliser l'information recueillie par les IPCSR sur le réseau routier ;
- travailler en partenariat avec les acteurs locaux sur le domaine de la communication ;
- dans la limite des activités prioritaires, donner les moyens aux IPCSR de diversifier leurs interventions par des actions en DDE (assurer des actions de sécurité routière, fonction de M. Moto, PPRR...) ou dans le cadre du PDASR (animation du réseau des écoles de conduite, interventions en IUFM, s'assurer de la qualité du continuum éducatif...).

Formations :

- missions du cadre et déontologie ;
- conception routière (réglementation, signalisation verticale et horizontale...) ;
- qui fait quoi en matière routière et compétences juridiques des différents acteurs.

Réseaux :

- participer au réseau des délégués à l'éducation routière : productions collectives et échanges de pratiques ;
- développer une animation locale en réseau pour le PPRR.

Outils :

- cahier des charges pour la construction et rénovation des centres d'examen du permis de conduire : http://intra.dscr.i2/article.php3?id_article=2168 ;

- guide « Repères déontologiques » (diffusé par circulaire du 11 juillet 2007) ;

- site intranet de la DSCR : <http://intra.dscr.i2> :

- éducation routière : http://intra.dscr.i2/rubrique.php3?id_rubrique=53 ;

- classeurs Bleus : http://intra.dscr.i2/rubrique.php3?id_rubrique=234 ;

- site métier de l'ONISR : <http://observatoire-sr.metier.i2/> ;

- site action locale de la sécurité routière (accès restreint) : <http://acl.application.i2/> ou <http://actionlocale.application.equipement.gouv.fr> ;

- Internet Label Vie : <http://www.label-vie.net/> ;

- site pédagogique du ministère de l'éducation nationale : <http://eduscol.education.fr/> ;

- application Rafael : <http://rafael.equipement.ader.gouv.fr> ;

- infocentre Aurige ;

- logiciel Euclide.

Inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière : fiche n° 253 (accès à la fiche : http://intra.dscr.i2/article.php3?id_article=859).

Objectifs principaux :

- faire passer le permis de conduire (épreuve technique générale et épreuves pratiques des différentes catégories de permis de conduire) ;
- faire progresser l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière et être des acteurs de la lutte contre l'insécurité routière.

Modalités de développement des compétences

Organisation du travail :

- organiser les échanges avec l'ODSR et le coordinateur de sécurité routière (connaissance de la route, connaissance des jeunes...) ;
- participer à des réunions d'échanges avec les gestionnaires de la route afin de devenir force de proposition sur la lisibilité de la route.

Gestion des carrières et parcours professionnels :

- assurer les missions d'adjoint de la cellule ER, ou devenir délégué à l'éducation routière ;

- diversifier les activités en tant qu'IPCSR en prenant en compte leur connaissance des conducteurs et en les impliquant dans des actions de sécurité routière.

Formation :

- communication vers un jeune public (pour la participation des IPCSR au continuum éducatif) ;

- conception routière (réglementation, signalisation verticale et horizontale...) ;

- qui fait quoi en matière routière et compétences juridiques des différents acteurs ;

- prise de poste M. Moto.

Réseaux :

- créer éventuellement un réseau inter-DDE d'échanges sur les activités autres que le cœur de métier des IPCSR.

Outils :

- guide « Repères déontologiques » (diffusé par circulaire du 11 juillet 2007) ;

- site intranet de la DSCR : <http://intra.dscr.i2> :

- éducation routière : http://intra.dscr.i2/rubrique.php3?id_rubrique=53 ;

- classeurs Bleus : http://intra.dscr.i2/rubrique.php3?id_rubrique=234 ;

- sécurité de la route et gestion du trafic : http://intra.dscr.i2/rubrique.php3?id_rubrique=50 ;

- M. Moto : http://intra.dscr.i2/rubrique.php3?id_rubrique=66 ;

- site métier de l'ONISR : <http://observatoire-sr.metier.i2/> ;

- site action locale de la sécurité routière (accès restreint) : <http://acl.application.i2/> ou <http://actionlocale.application.equipement.gouv.fr> ;

- Internet Label Vie : <http://www.label-vie.net/> ;

- site pédagogique du ministère de l'éducation nationale : <http://eduscol.education.fr/> ;

- logiciel Euclide.

Répartiteur des places du permis de conduire : fiche n° 254 (accès à la fiche : http://intra.dscr.i2/article.php3?id_article=859).

Objectifs principaux :

- assurer une répartition des places du permis de conduire correspondant aux besoins des différentes écoles de conduite du département

et tenant compte des contraintes données par le délégué.

Modalités de développement des compétences

Organisation du travail :

- prendre en compte les contraintes du délégué et les demandes des écoles de conduite.

Formation :

- formation prise de poste nationale (organisation, déontologie, gestion des conflits...);
- compagnonnage.

Outils :

- guide « Repères déontologiques » (diffusé par circulaire du 11 juillet 2007) ;
- site intranet de la DSCR : <http://intra.dscr.i2> ;
 - éducation routière : http://intra.dscr.i2/rubrique.php3?id_rubrique=53 ;
 - classeurs Bleus : http://intra.dscr.i2/rubrique.php3?id_rubrique=234 ;
- infocentre Aurige ;
- application Rafael : <http://rafael.equipement.ader.gouv.fr>.

Action 4 : gestion du trafic et information des usagers

En DIR : gestion du trafic (chef de PC : fiche n° 263 ; pupitreur : fiche n° 264) (accès aux fiches : http://intra.dscr.i2/article.php3?id_article=859).

Objectifs principaux :

Mettre en œuvre sur le réseau routier national les mesures de gestion de trafic et les programmes liés aux chantiers, à partir des informations recueillies et des propositions du système d'aide à la gestion du trafic :

- savoir réagir en situation de crise ou de perturbation importante ;
- développer des stratégies en partenariat avec les autres gestionnaires de réseaux routiers et, le cas échéant, les opérateurs de transports en commun, notamment en période de crise ;
- développer et utiliser les systèmes de gestion de trafic en lien avec la DRE/SMO pour la maîtrise d'ouvrage ;
- assurer un suivi de l'activité et de son efficacité : mise en place de tableaux de bord d'évaluation des systèmes de gestion de trafic (LOLF et indicateurs de performance) ;
- s'agissant des CIGT d'armature, exploiter les informations recueillies pour élaborer une information synthétique, et faire évoluer les procédures.

Modalités de développement des compétences

Organisation du travail :

- formaliser les connaissances et savoir-faire des agents au travers de procédures ;
- formaliser les échanges d'information et les procédures ;
- partager les enjeux (sécurité routière, économie, ..) de la gestion du trafic, de l'information des usagers et de l'exploitation de la route ;
- travailler en réseau et établir des relations de confiance avec les différents gestionnaires et les autres partenaires afin d'améliorer le processus d'information des usagers.

Recrutement :

- sensibiliser les élèves des écoles (ENPC, ENTPE, ENTE) aux métiers de la gestion du trafic.

Formation :

- prise de poste chef de CIGT ;
- prise de poste pupitreur ;
- météorologie routière ;
- sensibilisation à l'évaluation dans le cadre de la LOLF.

Réseaux :

- participation au club des chefs de CIGT ;
- organiser des réunions d'échanges communes aux deux réseaux CIR et CIGT.

Outils :

- guides méthodologiques du RST ;
- assistance du RST ;
- sites des gestionnaires d'infrastructures ;
- site intranet de la DSCR : <http://intra.dscr.i2> :
 - LOLF & DSCR : http://intra.dscr.i2/rubrique.php3?id_rubrique=207 ;
 - sécurité de la route et gestion du trafic : http://intra.dscr.i2/rubrique.php3?id_rubrique=50 ;
- réseau FACES :
 - sur intranet : <http://faces.setra.i2> ou http://intra.cifp-aix-en-provence.i2/rubrique.php3?id_rubrique=161 ;
 - sur extranet (accès restreint) : <http://extranet.faces.setra.equipement.gouv.fr/> ;
 - login : faces-Setra ;
 - mot de passe : F@ces1700 ;
- sites du SETRA :
 - sur Internet : <http://www.setra.equipement.gouv.fr/> ;
 - sur intranet : <http://intra.setra.i2/> ;
- sites du CERTU :
 - sur Internet : <http://www.certu.fr/> ;
 - sur intranet : <http://intra2.certu.i2/SPIP/> ;
- site Internet des équipements de la route : <http://www.equipementsdelaroute.equipement.gouv.fr/> ;
- site intranet de la DGR : <http://intra.dgr.i2/> ;
- site métier de la viabilité hivernale : <http://www.viabilite-hivernale.equipement.gouv.fr/> ;

- sécurité des usagers sur les routes existantes (SURE) : <http://www.sure.equipement.gouv.fr/> ;
- site intranet EntreCIR : <http://intra.info-routiere.i2> ;
- site Internet Bison Futé : <http://www.bison-fute.equipement.gouv.fr>.

En DRE/SMO : chargé de projet d'une opération de gestion dynamique du trafic et d'information routière : fiche n° 262 (accès à la fiche : http://intra.dscr.i2/article.php3?id_article=859).

Objectifs principaux :

- assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations de création et/ou de modernisation des systèmes de gestion de trafic ;
- assurer une bonne coordination des investissements et des moyens entre les services déconcentrés.

Modalités de développement des compétences

Organisation du travail :

- organisation de journées d'échanges DIR – DRE.

Formation :

- connaître le métier de la maîtrise d'ouvrage ;
- maîtriser les procédures des marchés publics ;
- sensibilisation aux différents systèmes de gestion de trafic (coûts, objectifs, conditions de mise en œuvre...).

Outils :

- sites des gestionnaires d'infrastructures ;
- site intranet de la DSCR : <http://intra.dscr.i2> :
 - sécurité de la route et gestion du trafic : http://intra.dscr.i2/rubrique.php3?id_rubrique=50 ;
- site Internet des équipements de la route : <http://www.equipementsdelaroute.equipement.gouv.fr/> ;
- site intranet de la DGR : <http://intra.dgr.i2/> ;
- sécurité des usagers sur les routes existantes (SURE) : <http://www.sure.equipement.gouv.fr/> ;
- site intranet Entre CIR : <http://intra.info-routiere.i2> ;
- site Internet Bison Futé : <http://www.bison-fute.equipement.gouv.fr>.

En CIR : ingénierie du trafic d'un centre d'information routière (responsable) : fiche n° 272 (accès à la fiche : http://intra.dscr.i2/article.php3?id_article=859).

Objectifs principaux :

- améliorer l'information routière en période de crise (en CRICR, gestion du trafic au-delà d'un département) ;
- améliorer la communication grand public sur l'information routière ;
- contrôler la qualité de l'information routière pour améliorer le recueil et la transmission des données à des opérateurs externes ;
- travailler en partenariat État / collectivités locales / sociétés d'autoroute, au niveau national et au niveau européen afin de développer un service homogène d'information routière à l'utilisateur.

Modalités de développement des compétences

Organisation du travail :

- travailler en partenariat avec la police, la gendarmerie, les CIGT ;
- développer les partenariats public – privé, et État – collectivités territoriales ;
- bien connaître les partenaires (journalistes, usagers de la route...).

Gestion des carrières et parcours professionnels :

- parcours professionnel : poste en division exploitation et sécurité de CETE, ou en CIGT, ou en observatoire de sécurité routière (DDE ou DRE) ;
- échange de fonctionnaires au niveau européen.

Formation :

- journées techniques de l'ATEC (Association technique pour l'exploitation et la circulation) ;
- procédures qualité ;
- communication ;
- différents vecteurs d'information.

Réseaux :

- organiser des réunions d'échanges communes aux deux réseaux CIR et CIGT.

Outils :

- sites des gestionnaires d'infrastructures ;
- site intranet de la DSCR : <http://intra.dscr.i2> :
 - sécurité de la route et gestion du trafic : http://intra.dscr.i2/rubrique.php3?id_rubrique=50 ;
- site Internet des équipements de la Route : <http://www.equipementsdelaroute.equipement.gouv.fr/> ;
- site intranet de la DGR : <http://intra.dgr.i2/> ;
- site métier de la viabilité hivernale : <http://www.viabilite-hivernale.equipement.gouv.fr/> ;
- sécurité des usagers sur les routes existantes (SURE) : <http://www.sure.equipement.gouv.fr/> ;
- site intranet EntreCIR : <http://intra.info-routiere.i2> ;
- site Internet Bison Futé : <http://www.bison-fute.equipement.gouv.fr>.

ANNEXE V a

ENQUÊTE SUR LES EFFECTIFS RÉELS DANS LES SERVICES Synthèse des résultats de l'enquête

Les moyens globaux du programme sécurité routière pour 2007 ont été fixés par le secrétariat général à 3 184 ETP (cible au 31 décembre 2007). Les effectifs de la DSCR (BOP central du programme SR) sont de 195 ETP et ceux des autres services (action miroir SR du programme SPPE) s'élèvent à 2 989 ETP (cible au 31 décembre 2007). Ces moyens sont sensiblement inférieurs aux besoins exprimés par les responsables de BOP à l'occasion des dialogues de gestion 2006 et 2007 au regard, d'une part, des missions des services et des projets de service élaborés par les DDE en 2005, d'autre part, des effectifs réellement en place dans les services à l'issue des opérations de

prépositionnement des agents en 2006 et de mise en œuvre des projets de service. Cette difficulté avait été soulevée lors de la conférence des DRE du 8 mars dernier.

Aussi la DSCR a-t-elle lancé une enquête le 20 mars 2007 auprès des R-BOP pour essayer d'approcher la réalité des effectifs en place dans les services fin mars. La totalité des 22 DRE et des 4 DDE d'outre-mer responsables de BOP a répondu à cette enquête qui porte sur l'activité sécurité routière dans 22 DRE, 99 DDE ou DDEA et 11 DIR. Les réponses à donner ne comprenaient pas les effectifs d'inspecteurs et de délégués du permis de conduire en DDE ni les effectifs des CETE, l'ensemble de ces effectifs étant fléchés dans les BOP, donc précédemment connus de la DSCR.

La synthèse des réponses par BOP, par types de services et par activités figure dans le tableau ci-après constituant l'annexe V b de la circulaire. Les principaux résultats de cette enquête sont les suivants :

- pour l'ensemble du programme, les effectifs réels en place dans les services déconcentrés dépassent de près de 200 ETP la cible fixée au 31 décembre 2007 (3 090 ETP pour une cible de 2 896) ;
- le dépassement se situe principalement en DDE, hors emplois d'IPCPSR et DPCPSR, où il atteint 180 ETP (912 pour une cible de 732, soit + 25 %) et plus marginalement en DIR avec + 14 ETP (527 pour 513, soit + 3 %). Mais ces pourcentages moyens peuvent masquer des situations très contrastées, la différence entre effectifs réels et effectifs cibles pouvant être très supérieure dans certaines régions ou dans certaines DIR ;
- en moyenne, l'action 1 mobilise 1,4 ETP par DRE et 6,1 ETP par DDE, se décomposant comme suit :
 - connaissance de l'insécurité routière : 1,4 ETP/DRE et 2,1 ETP/DDE ;
 - expertise technique, assistance, conseil : 2,3 ETP/DDE ;
 - réglementation, contrôles, transports exceptionnels : 1,7 ETP/DDE ;
- en moyenne, les DDE consacrent 1,8 ETP à la politique locale de SR ;
- en moyenne, il y a 0,8 ETP/DDE consacré à l'éducation routière, hors IPCPSR et délégués, lié principalement au transfert de tâches des préfectures (répartition des places d'exams, agréments des auto-écoles et des moniteurs...) sans compensation ; ce chiffre n'inclut pas les agents des préfectures mis à disposition des DDE pour ces tâches ;
- en moyenne, hors emplois d'IPCPSR et délégués, il y a au total 8,7 ETP par DDE pour un effectif cible qui se situe plutôt aux environs de 7,1 ETP.

ANNEXE V b
ENQUÊTE EFFECTIFS RÉELS DES SERVICES SÉCURITÉ ROUTIÈRE
Tableau récapitulatif des réponses

[Consultez l'annexe Vb au format pdf](#)

ANNEXE VI
ÉDUCATION ROUTIÈRE – EMPLOIS SPÉCIFIQUES
Effectifs cibles 2007 par BOP

RÉGION		BOP	FONCTIONS D'INSPECTEURS		FONCTIONS DE DÉLÉGUÉS	
			Socle 2007	Cible 2007	Socle 2007	Cible 2007
Ile-de-France	75	DDE Seine-Saint-Denis/75	23,8	25,8	1	1
Ile-de-France	77	DDE Seine-et-Marne	24,8	25,8	1	1
Ile-de-France	78	DDE Yvelines	20,4	23,4	1	1
Ile-de-France	91	DDE Essonne	19	22	1	1
Ile-de-France	92	DDE Hauts-de-Seine	29,8	29,8	1	1
Ile-de-France	93	DDE Seine-Saint-Denis/93	32,8	34,8	1	1
Ile-de-France	94	DDE Val-de-Marne	22,8	24,8	1	1
Ile-de-France	95	DDE Val d'Oise	22,6	23,6	1	1
Somme Ile-de-France			196	210	8	8
Alsace	67	DDE Bas-Rhin	17,8	18,8	1	1
Alsace	68	DDE Haut-Rhin	14,3	15,3	1	1
Somme Alsace			32,1	34,1	2	2
Aquitaine	24	DDE Dordogne	5,8	5,8	1	1
Aquitaine	33	DDE Gironde	27,6	27,6	1	1
Aquitaine	40	DDE Landes	5,8	5,8	1	1
Aquitaine	47	DDE Lot-et-Garonne	5,8	5,8	1	1
Aquitaine	64	DDE Pyrénées-Atlantiques	9,6	10,6	0,8	1
Somme Aquitaine			54,6	55,6	4,8	5
Auvergne	3	DDE Allier	5,8	5,8	1	1
Auvergne	15	DDE Cantal	2,8	2,8		
Auvergne	43	DDE Haute-Loire	5	4	1	1
Auvergne	63	DDE Puy-de-Dôme	11,8	12,8	1	1
Somme Auvergne			25,4	25,4	3	3
Basse-Normandie	14	DDE Calvados	14	14	1	1

Basse-Normandie	50	DDE Manche	12	11	1	1
Basse-Normandie	61	DDE Orne	6	6	1	1
Somme Basse-Normandie			32	31	3	3
Bourgogne	21	DDE Côte d'Or	10	10	1	1
Bourgogne	58	DDE Nièvre	3,8	3,8	1	1
Bourgogne	58	INSERR			1	1
Bourgogne	71	DDE Saône-et-Loire	11,4	11,4	1	1
Bourgogne	89	DDE Yonne	6,6	6,6		
Somme Bourgogne			31,8	31,8	4	4
Bretagne	22	DDE Côtes d'Armor	12	12	1	1
Bretagne	29	DDE Finistère	16,6	15,6	1	1
Bretagne	35	DDE Ille-et-Vilaine	19,4	19,4	1	1
Bretagne	56	DDE Morbihan	12,8	12,8	1	1
Somme Bretagne			60,8	59,8	4	4
Centre	18	DDE Cher	7	6	1	1
Centre	28	DDE Eure-et-Loir	9,8	10,8	1	1
Centre	36	DDE Indre	5	4		
Centre	37	DDE Indre-et-Loire	10,2	10,2	1	1
Centre	41	DDE Loir-et-Cher	6,8	6,8	1	1
Centre	45	DDE Loiret	12,3	12,3	1	1
Somme Centre			51,1	50,1	5	5
Champagne-Ardennes	8	DDE Ardennes	5	6	1	1
Champagne-Ardennes	10	DDE Aube	7	7		
Champagne-Ardennes	51	DDE Marne	10,8	11,8	1	1
Champagne-Ardennes	52	DDE Haute-Marne	5	5	1	1
Somme Champagne-Ardennes			27,8	29,8	3	3
Corse	2A	DDE Corse du Sud	3	3	1	1
Corse	2B	DDE Haute-Corse	3	3		
Somme Corse			6	6	1	1
DOM	971	DDE Guadeloupe	9	10	1	1
DOM	972	DDE Martinique	9	9	1	1
DOM	973	DDE Guyane	5	5		
DOM	974	DDE Réunion	19,5	19,5	1	1
Somme DOM			42,5	43,5	3	3
Franche-Comté	25	DDE Doubs	11,8	10,8	1	1
Franche-Comté	39	DDE Jura	5	5	1	1
Franche-Comté	70	DDE Haute-Saône	4	4		
Franche-Comté	90	DDE Territoire-de-Belfort	3	3		
Somme Franche-Comté			23,8	22,8	2	2
Haute-Normandie	27	DDE Eure	12	12	1	1
Haute-Normandie	76	DDE Seine-Maritime	27,6	29,6	1	1
Somme Haute-Normandie			39,6	41,6	2	2
Languedoc-Roussillon	11	DDE Aude	5,8	5,8	1	1
Languedoc-Roussillon	30	DDE Gard	14	13	1	1
Languedoc-Roussillon	34	DDE Hérault	17,8	19,8	1	1
Languedoc-Roussillon	48	DDE Lozère	1	1		
Languedoc-Roussillon	66	DDE Pyrénées-Orientales	9	8	1	1
Somme Languedoc-Roussillon			47,6	47,6	4	4
Limousin	19	DDE Corrèze	6	5		
Limousin	23	DDE Creuse	2	2		
Limousin	87	DDE Haute-Vienne	7	7	1	1
Somme Limousin			15	14	1	1
Lorraine	54	DDE Meurthe-et-Moselle	15,8	16,8	1	1
Lorraine	55	DDE Meuse	4	4		

Lorraine	57	DDE Moselle	21,6	21,6	1	1
Lorraine	88	DDE Vosges	8,6	7,6	1	1
Somme Lorraine			50	50	3	3
Midi-Pyrénées	9	DDE Ariège	2,8	2,8		
Midi-Pyrénées	12	DDE Aveyron	5	5		
Midi-Pyrénées	31	DDE Haute-Garonne	21,2	22,2	2	1
Midi-Pyrénées	32	DDE Gers	3,8	3,8		
Midi-Pyrénées	46	DDE Lot	3	3		
Midi-Pyrénées	65	DDE Hautes-Pyrénées	3,8	3,8	1	1
Midi-Pyrénées	81	DDE Tarn	7	7	1	1
Midi-Pyrénées	82	DDE Tarn-et-Garonne	5	4	1	1
Somme Midi-Pyrénées			51,6	51,6	5	4
Nord - Pas-de-Calais	59	DDE Nord	49	50	2	2
Nord - Pas-de-Calais	62	DDE Pas-de-Calais	34,3	30,3	1	1
Somme Nord - Pas-de-Calais			83,3	80,3	3	3
Pays de la Loire	44	DDE Loire-Atlantique	22,7	23,7	1	1
Pays de la Loire	49	DDE Maine-et-Loire	15,1	15,1	1	1
Pays de la Loire	53	DDE Mayenne	5,6	5,6	0	
Pays de la Loire	72	DDE Sarthe	12	12	1	1
Pays de la Loire	85	DDE Vendée	11,4	10,4	1	1
Somme Pays de la Loire			66,8	66,8	4	4
Picardie	2	DDE Aisne	10	10	1	1
Picardie	60	DDE Oise	15	15	1	1
Picardie	80	DDE Somme	13	12	1	1
Somme Picardie			38	37	3	3
Poitou-Charentes	16	DDE Charente	7	7	1	1
Poitou-Charentes	17	DDE Charente-Maritime	12,6	11,6	1	1
Poitou-Charentes	79	DDE Deux-Sèvres	8	8	1	1
Poitou-Charentes	86	DDE Vienne	9	8	1	1
Somme Poitou-Charentes			36,6	34,6	4	4
Provence-Côte d'Azur	4	DDE Alpes de Hte-Provence	3,8	3,8		
Provence-Côte d'Azur	5	DDE Hautes-Alpes	3,6	2,6	1	1
Provence-Côte d'Azur	6	DDE Alpes-Maritimes	17	17,3	1	1
Provence-Côte d'Azur	13	DDE Bouches-du-Rhône	37,5	38,5	1	1
Provence-Côte d'Azur	83	DDE Var	17,4	18,4	1	1
Provence-Côte d'Azur	84	DDE Vaucluse	12	11	1	1
Somme Provence-Côte d'Azur			91,3	91,6	5	5
Rhône-Alpes	1	DDE Ain	10,8	10,8	1	1
Rhône-Alpes	7	DDE Ardèche	4	4		
Rhône-Alpes	26	DDE Drôme	11,4	11,4	1	1
Rhône-Alpes	38	DDE Isère	21,3	24,3	1	1
Rhône-Alpes	42	DDE Loire	15,8	15,8	1	1
Rhône-Alpes	69	DDE Rhône	34,9	39,9	1	1
Rhône-Alpes	73	DDE Savoie	9	8	1	1
Rhône-Alpes	74	DDE Haute-Savoie	14,1	14,1	1	1
Somme Rhône-Alpes			121,3	128,3	7	7
France			1225	1243,3	83,8	83

ANNEXE VII
Effectifs veille qualifiée 2007 des DIR (programme SR)

DIR	CIGT	EFFECTIFS THÉORIQUES VEILLE QUALIFIÉE		OBSERVATIONS
		Chefs de salle (B)	Pupitreurs (C+OPA)	

Atlantique	Bordeaux (3*8)	1	8	
Sous-total DIR Atlantique		1	8	
	Toulouse (3*8)	1	11	Pm : 3 ETP sont dédiés à la gestion spécifique des convois sur l'itinéraire Grand Gabarit
Sud-Ouest	Foix (3*8)	0	0	DGR Tunnels
Sous-total DIR Sud-Ouest		1	11	
	Issoire (3*8)	1	8	
Massif central	Clermont-l'Hérault (3*8)	1	8	
Sous-total DIR Massif central		2	16	
	Lille (3*8)	1	8	
Nord	Reims (2*8)	1	5	
Sous-total DIR Nord		2	13	
	Rennes (2*8)	1	5	
	Nantes (2*8)	1	5	
	Vannes (2*8)	1	5	
Ouest	St Brieuc (2*8)	1	5	
Sous-total DIR Ouest		4	20	
Centre Ouest	Limoges (3*8)	1	8	
Sous-total DIR Centre Ouest		1	8	
	Rouen (3*8)	1	8	
Nord Ouest	Caen (2*8)	1	5	
Sous-total DIR Nord Ouest		2	13	
	Metz (3*8)	1	8	
	Strasbourg (3*8)	1	8	
Est	Besançon (antenne VQ)	1	3	
Sous-total DIR Est		3	19	
	Lyon (3*8) (Coral + PAIS)	1	14	Optimisation de moyens (14 pup au lieu de 16)
	Grenoble (2*8)	1	2	Pm : 3 pupitreurs CG
	Albertville (3*8)	1	5	Pm : 3 pupitreurs CG
	Moulins (2*8)	1	3	
Centre Est	St Etienne (2*8)	1	5	
Sous-total DIR Centre Est		5	29	
	Marseille (3*8)	1	8	
	Gap (3*8)	1	8	
	Toulon (3*8)	0	0	DGR Tunnels
Méditerranée	Nîmes (2*8)	1	5	
Sous-total DIR Méditerranée		3	21	
	PC Saint-Denis (3*8)	1	8	
	PC Nanterre (3*8)	1	8	
	PC Champigny (3*8)	1	8	
	PC Arcueil (3*8)	1	8	
Ile-de-France	CCT Créteil (2*8)	1	5	
Sous-total DIR Ile-de-France		5	37	
Total DIR		29	195	

ANNEXE VIII
DIALOGUE DE GESTION 2008
Evaluation des besoins en crédits d'études
Région

Actions/missions	TITRE 3		Titre 9	Détail des études ou des prestations envisagées
	BOP régional	BOP central		
Action 1 : observatoires locaux				
Action 1 : études de trafic et de circulation (PGT...)				
Action 4 : gestion du trafic et information des usagers				
Action transversale : formations à maîtrise d'ouvrage régionale				
Autres				
Tableau à compléter et à retourner à la DSCR/ATR. 0 Etienne Boullier de Branche avant le 15 octobre 2007.				